



## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 27 JANVIER 2019

Lieu : Bergerac Piscine Picquecailloux

Page | 1

### Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, MEYER P, LAROCHE S, GAULIN I
- **CNB :** PASCAUD L, VASCO AS, GACHE B
- **COPO Natation :** DEZON C, YSABEL P, ISSOT M,
- **USN24 :** MOREAUD S, VEYSSIERE F, BIL S,
- **CN ST ASTIER :** BESSE E,

### Membres CODIR excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :**

### Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24 :** CATTIAUX M,
- **CN ST ASTIER :** PAGENOT M

### Membres invités hors comité : Il s'agit des Présidents de club

- **ACAP :** HEYER P (Président)
- **CNB :**
- **COPO Natation:** ISSOT L (Présidente),
- **USN24:** MOREAUD S (Président et membre du CODIR)
- **CN MONTPON:**
- **CN ST ASTIER:** BESSE F (Président),



NOM	PRENOM	CLUB	SIGNATURE
LAROCHE	Sylvie	ACAP	
GAULIN	Isabelle	ACAP	
VASCO	Anne-Sophie	CNB	
GACHE	Baptiste	CNB	
GAULIN	HUGOETIE	ACAP	
PASCARD	Louise	CNB	
MEYER	Pascal	ACAP	
VEYRIERE	Fabrice	USN 24	
BIL	Sarah	USN 24	
PORCAUD	Serge	USN 24	
HUGARD	Jean-Louis	ACAP	
HIG	J. Michel	Vincent délégué CDOS	
HEYGER	Patric	ACAP	
de RISCHEF	Florence	ACAP	
BESSE	Faïdenc	Sr Asher	
BESSE	Elisa	Sr Asher	
LESURE	Karine	CNB	
PROST	Anne Sophie	ACAP	

FOUCHET-ROLLAND	Valérie		ACAP
ROLLAND	Léanne		ACAP
DEZON	Christel		COPO
ISSOT	Mathilde		COPO
ISSOT	Lucette		COPO
YSABEL	PHILIPPE		COPO



## Ordre du jour



A l'attention des:

- Présidents de clubs affiliés de Natation de la Dordogne
- Membres du CODIR
- Licenciés des clubs de la Dordogne affiliés à la Fédération Française de Natation
- Du Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Du Directeur de l'Agence du Sport (ex CNDS)
- De nos partenaires

Le Comité Départemental de Natation de la Dordogne vous invite à assister à son Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire le

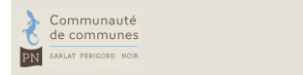
**DIMANCHE 27 JANVIER 2019 à 10 h 00**

**Salle de réunion Maison des associations**

**Piscine Picquecailloux**

**Allée Lucien Videau**

**24100 Bergerac**





## Objet : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2018

Cette convocation pour les membres du CODIR tient lieu d'ordre de mission.

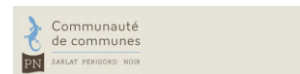
3e | 4

Accueil à partir de 9h30 autour d'un café.

## 1. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 10h

### Ordre du jour

- 1) Appel nominal des clubs.
- 2) Introduction du Président.
- 3) Présentation du rapport de l'assemblée Générale comprenant:
  - Adoption des Procès-verbaux
  - Rapport de la commission ENF.
  - Rapport de la commission sportive.
  - Rapport de la commission des officiels.
  - Rapport de la commission de la natation estivale.
  - Rapport financier de l'exercice 2018
  - Adoption du compte de résultats.
- 4) Questions diverses





## 2. Assemblée Générale extraordinaire - 12h

- 1) Appel nominal des clubs.
- 2) Election nouveaux membres du CODIR compléter les sièges libres suite à la démission de membres élus. Voir règlement en ligne sur le site du CND24 <https://www.cd24natation.com/natation-course-s3548/saison-2019/actualites-du-club/cnd24-election-des-postes-disponibles-pour-completer-le-codir-740170> :  
Les postes disponibles sont par club :
  - ACAP : aucun
  - CN Bergerac : 1 poste
  - CN St Astier : 2 postes
  - COPO Natation : 1 poste
  - USN 24 : aucun
  - Montpon : 4 postes sous réserve d'affiliation du club
- 3) Validation des statuts à la suite de quelques modifications de la FFN et sous réserve de l'approbation par la FFN avant cette Assemblée Générale extraordinaire.

5

## 3. Clôture

**Un buffet clôturera cette Assemblée générale vers 12h30/13h00.**

Merci de confirmer votre présence ou non sur le lien doodle : <https://doodle.com/poll/5ziyved3xt6bhank> pour des raisons d'organisation.

Comptant sur votre présence.

Recevez mes sincères salutations.

**Laurent PASCAUD,**  
Président,  
19 Rue du 14 Juillet  
24100 BERGERAC

Mail : [pascaudl@orange.fr](mailto:pascaudl@orange.fr)  
<http://www.cd24natation.com/>

6





M. Laurent PASCAUD, Président, ouvre la réunion.

Les commentaires sont intégrés en rouge directement dans le document de présentation de 57 pages joint ci-dessous :

**CND24: Assemblée Générale**  
**27/01/2019 à Bergerac**  
**Commentaires en rouge suite à l'AG**



**Laurent PASCAUD - Président**  
 Janvier 2019



<http://www.cd24natation.com>

Fin de la réunion à 12h00 par la prise de parole de Mme Labarthe du Conseil Départemental de Natation et de Mr Hug du CDOS

Merci à la ville de Bergerac pour le prêt gracieux de la salle. Merci



# CND24: Assemblée Générale 27/01/2019 à Bergerac Commentaires en rouge suite à l'AG



**Laurent PASCAUD - Président**  
Janvier 2019



<http://www.cd24natation.com>

*Le Président  
27/01/2019*

*27/01/2019*

*le 27/01/19*  
*Sébastien*  
*efranc*



# Sommaire

- **0 - Appel nominal des clubs et introduction du Président**
- **1 - Nos partenaires et nos clubs**
- **2 - Homologation des PV**
- **3 - Evolution des licences**
- **4 - Commission ENF**
- **5 - Commission sportive**
- **6 - Commission Natation Artistique**
- **7 - La natation estivale**
- **8 - Les officiels**
- **9 - Bilan financier au 31/12/2018**
- **10 - Bilan prévisionnel 2019**
- **11 - Questions diverses**
- **12 - Quelques bonus**










# Vidéo Introduction sur la FFN



# 0°/ Appel nominal des clubs et Introduction du Président

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 Janvier 2019 du CND24 - Appel nominal des clubs - Quorum

Clubs	Licenciés 2018	Nbre de voix	Président/co-présidents au 31/12/2017	Affiliation 2019	Nom de la personne représentant le club.	Signature	Voix Présents	Voix des absents
A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	520	12	Patrick Heyer	Oui			12	
COPO PERIGUEUX NATATION	72	3	Lucette Issot	Oui			3	
CN MONTPON MENESTEROL	38	0	André Barut	Non				
US NATATION 24 (SARLAT)	182	5	Serge Moreaud	Oui			5	
CN BERGERAC	228	6	Christelle Thuillier/Michel Lacombe	Oui				
CN ST-ASTIER	74	3	Frédéric Besse	Oui			3	
<b>Totaux</b>	<b>1114</b>	<b>29</b>	<b>Voix</b>				<del>0,00</del> 23	
<b>Quorum</b> (Nbre de voix/2 +1)		<b>15,00 Voix</b> 23 Voix.						

Calcul attribution des voix basé sur le nombre de licenciés au 15 Septembre avant l'AG, soit 15 Septembre 2018

- de 3 à 20 licenciés: 1 voix
- de 21 à 50 licenciés: 2 voix
- de 51 à 500 licenciés: 1 voix supplémentaire par tranche de 50
- de 501 à 1000 licenciés: 1 voix supplémentaire par tranche de 100

**Quorum: 23 voix sur 29 supérieur à 15. L'AG peut se dérouler.**

**Un club absent et non représenté: Le CNB**



# 0° Introduction du Président

Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir ici à Bergerac avec les membres du comité directeur et remercie de leur présence Mme Cécile Labarthe du Conseil Départemental de la Dordogne qui représente le Président Germinal Peiro et Monsieur Jean Michel Hug vice-président du CDOS et qui représente Mr Claude Gaillard pour ces deux assemblées générales,

- L'une ordinaire pour effectuer le bilan de la saison écoulée et les prévisions 2019.
- L'autre extraordinaire pour l'élection de deux nouveaux membres en remplacement des personnes démissionnaires et dont les postes sont libres puis pour conclure la validation des nouveaux statuts pour donner suite à la réforme de la licence.

Qui se concluront par un buffet gastronomique. J'a souhaité qu'une urne soit installée pour le lancement de la Nuit de l'eau 2019, en partenariat avec l'UNICEF. Cette année, il s'agira de nouveau de collecter des fonds afin de financer les programmes de l'Unicef d'accès à l'eau potable dans le monde pour les enfants. Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez effectuer un don qui sera reverser en totalité à la FFN-UNICEF en complément de la somme allouée chaque année par le comité.

Je vous présente à tous mes meilleurs Vœux de Santé, bonheur, prospérité, calme, modération et sportif ainsi qu'à vos proches. Que 2019 soit une belle année sportive et une année de paix.

Je voudrais remercier aujourd'hui toutes les personnes qui participent au développement de la natation en Dordogne et j'espère n'oublier personne. Si c'est le cas toutes mes excuses.

- Nos partenaires et principalement le Conseil Départemental de la Dordogne et le CNDS
- Tous les membres du comité Directeur,
- Les Présidents de clubs présents
- Les membres des différentes commissions
- Les élus à la ligue Nouvelle Aquitaine de Natation,
- Huguette Gaulin pour son investissement au sein du Comité Départemental, sa disponibilité pour me représenter et pour officier que ce soit avec les clubs d'été ou d'hiver, sans oublier Isabelle et Jean Louis
- Serge Moreaud pour son travail structuré des finances, toujours discret mais rigoureux et qui depuis quatre ans organise la comptabilité.
- Pascal Meyer pour son investissement dans l'ENF dont la mise en place avec l'aide des entraîneurs de tous les clubs commence à porter ses fruits avec une augmentation de la catégorie Jeune et de belles performances.
- Baptiste Gache pour son implication au sein de la commission sportive.
- Notre secrétaire toujours présente entre ses vacances Un travail laborieux, peu valorisant mais essentiel au déroulement des compétitions. L'idée pour seconder Sylvie c'est que chaque club aient au moins deux personnes pour la saisie mais aussi pour la mise en ligne et la gestion des compétitions.
- Les entraîneurs et éducateurs
- Tous les bénévoles
- Les collectivités sans qui nous n'aurions pas eu et n'aurions pas les moyens de mettre en œuvre nos compétitions et la politique fédérale.
- Notre Ligue et notre Fédération de Natation



# 0° Introduction du Président

L'année 2018 a été marquée par la « réforme de la licence » comme exigé par la cour des comptes avec la mise en œuvre d'une politique pour licencier tout le monde et faire de la Fédération Française de Natation le partenaire incontournable de la natation avec un grand N au sein de la natation course, la natation artistique mais aussi en développant en partenariat avec le Conseil Départemental de l'eau libre sur des formats simplifiés sur les magnifiques plans d'eau du Département.

Pour 2019, à deux ans de la fin de notre mandat, nous souhaitons :

- Une réussite sportive à tous
- La poursuite de la politique ENF
- Que tous les clubs adhèrent à la politique fédérale, J'apprends à nager, nagez forme santé, nagez bien être, etc.
- De belles satisfactions sportives pour nos nageurs et leurs encadrants
- La poursuite du développement de la section natation synchronisée à l'ACAP
- La participation du comité pour aider financièrement les nageurs les plus méritants
- Une belle équipe de Dordogne pour la NAN Cup à La Rochelle avec une politique sportive sur plusieurs années pour essayer de créer chez nos très jeunes une dynamique de résultats et de développements sportifs.
- Initier une aventure eau libre au travers dans un premier temps d'une petite manifestation en bordure de plan d'eau selon le modèle des BOUCLES DONIBANE LOHIZUNE – EAU LIBRE à St Jean de Luz (Boucle de 400m, 800m, 1000m, 1600m). Nous sommes en contact avec Xavier Sanchez Directeur à la Direction des Sports & de la Jeunesse au Conseil Départemental pour créer sur différents points du département de la natation eau libre en Septembre et Octobre. Il est important que tous les clubs y participent et qui peut permettre d'avoir des aides pour compléter un temps plein ou un travail saisonnier et de capter de nouveaux licenciés. Une commission sera créée très prochainement pour y associer tous les clubs.
- Bravo à tous et encore merci.

La Ligue de Nouvelle Aquitaine et son président Marc Deberghes sont représentés par moi-même et j'y associe Huguette et Sarah. Au nom de la Ligue, je voudrais dire que la gestion stricte des finances de la ligue permet d'être optimiste pour l'avenir. La ligue est consciente des difficultés rencontrées par les départements et s'emploie au sein de la commission des finances à maintenir les ristournes avec les mêmes montants. Ce projet devra être validé devant le Codir une fois le projet complètement élaboré.

Bien sûr, cela passe par le 100% licence. Les clubs qui ne respectent pas le code du sport et les statuts fédéraux encourent des sanctions (fédération et Etat). Les départements devront récupérer les PV des AG des clubs sous quinze jours (rapport moral, sportif, plan de développement, bilan financier détaillé, etc.) pour croiser les données. Fini les PV d'AG avec des feuilles volantes.

Concernant la commission Equipement et labellisation dont je m'occupe, ce que je peux vous dire concernant :

La labellisation : Un questionnaire informatique via Google Forms va également être envoyé afin de connaître l'avis des clubs labellisés sur le dispositif actuel et recueillir leurs suggestions d'amélioration. Aussi, la FFN est en train de calculer les aides financières 2017-2018 à octroyer aux clubs. Les ligues sont entrain de croiser les données et analysent les retours des Départements pour chaque club.

Dans la mesure où la réforme du dispositif sera active pour la saison 2019 - 2020, nous allons permettre aux clubs déjà labellisés de renouveler leur label (sous réserve bien sûr qu'ils respectent toujours bien les critères), mais par contre, nous ne permettons pas l'accès à des nouvelles demandes de labels. Donc aucun nouveau club et aucun nouveau label ne sera octroyé. Telle est la décision du CoDir Fédéral pour la saison à venir.

Les équipements : de beaux projets en Nouvelle Aquitaine avec le centre aquatique de Mérignac (capacité à recevoir des Europes) mais si l'on se focalise sur notre département, c'est toujours le désert en piscine, pas de projet d'envergure, des projets coûteux si on compare cela à des projets 8 ou 10 couloirs ou des bassins de 50 mètres. Juste une grandeur de prix, 4 couloirs aujourd'hui pour 3 500 000€. Ajout d'un couloir 150 000 à 200 000€ :

- o Bergerac : en cours, ouverture 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- o Sarlat : Rien de formalisé, on décale les échéances,
- o Montpon : un dossier qui s'active et on rencontre Mr le Maire prochainement avec Basile Gazeaud. On serait sur un 4 couloirs couverts. On va essayer de pousser vers un 6 couloirs avec une aide de l'Agence du Sport. Une priorité pour ce territoire mais aussi un projet club à construire
- o Boulazac/St Laurent : Une troisième piscine neuve sur Périgueux. Bassin couvert de 5 couloirs mais qui se retrouvera à moins de 10mn des deux autres bassins existants.

- Pour reprendre l'expression fétiche des entraîneurs en bord des bassins « allez Hop, allez hop »

Encore merci à tous et bonne assemblée Générale.



# Vidéo Réforme de la licence

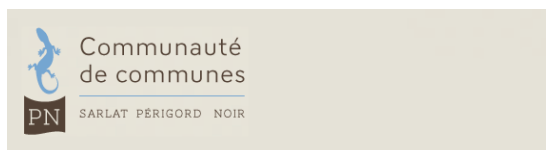


# 1°/ Nos partenaires et nos clubs

## Merci à nos partenaires

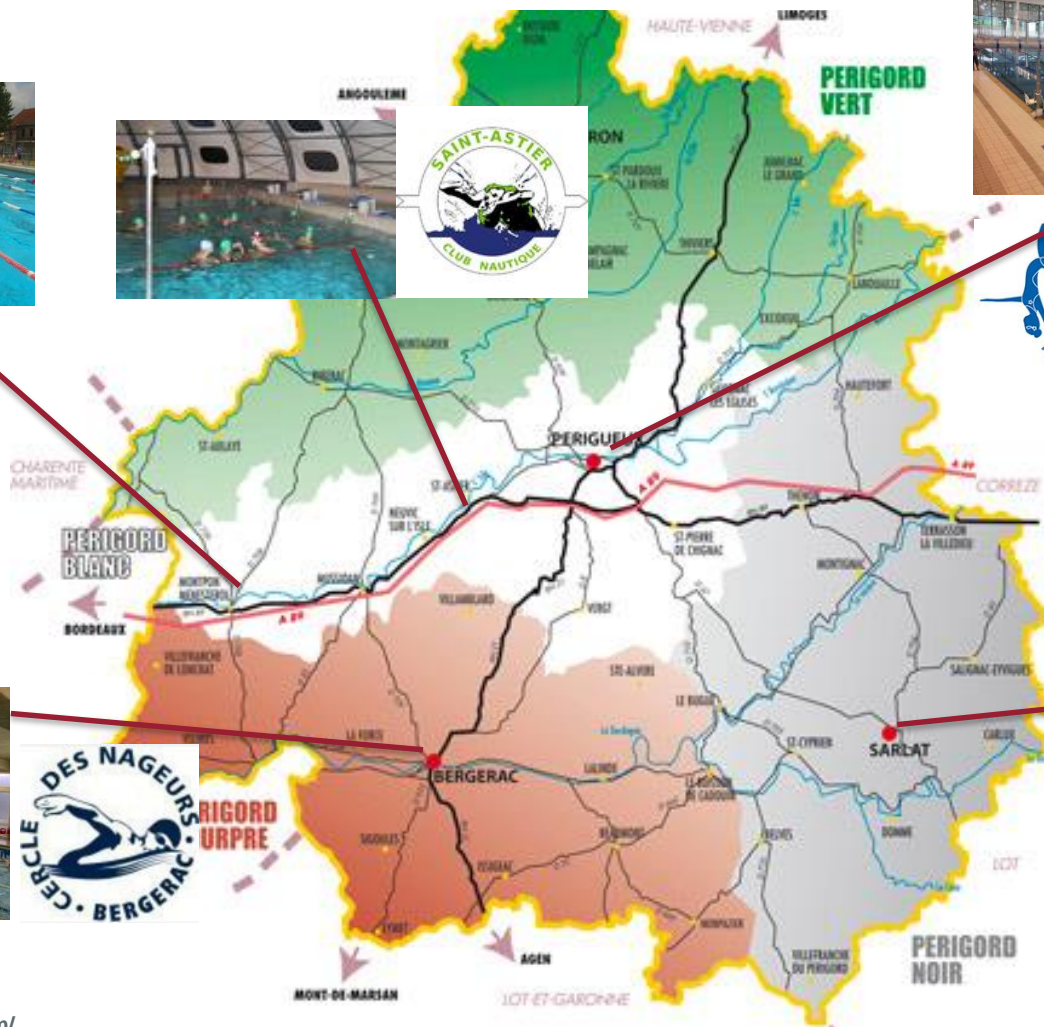


*Saint-Astier*



# 1°/ Nos partenaires et nos clubs

Merci à nos clubs, dirigeants, officiels, bénévoles, entraîneurs, nageurs, etc.



# 2° Homologation des PV

- **Homologation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 13 Janvier 2018 à Périgueux « 2018 CDN24 CR AG 001 Rev 0 »**
- **Homologation des décisions prises par le comité directeur et le bureau depuis la dernière Assemblée Générale:**
  - Comité directeur du 19 Janvier 2018 CDN24 CR 002 Rev 0
  - Comité directeur du 14 Mai 2018 CDN24 CR 003 Rev 0
  - Comité directeur du 18 Juin 2018 CDN24 CR 004 Rev 0
  - Comité directeur du 30 Septembre 2018 CDN24 CR 005 Rev 0
  - Comité directeur du 22 Novembre 2018 CDN24 CR 006 Rev 0 Codir restreint exceptionnel Mouvement « Gilets Jaunes »
  - Comité directeur du 20 Janvier 2019 CDN24 CR 001 Rev 0 du 20 Janvier 2019
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2018 REV 2 23 01 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2018 REV 3 20 04 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2018 REV 4 02 05 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2018 REV 5 20 05 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2018 REV 6 10 06 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2019 REV 0 30 09 2018
  - CND24 PROGRAMME ET REGLEMENTS 2019 REV 1 26 11 2018
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2018 REV 1 22 01 2018
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2018 REV 2 25 02 2018
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2018 REV 3 20 04 2018
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2019 NC & NA 30 09 2018 REV0
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2019 NC & NA 26 11 2018 REV1
  - CND24 CALENDRIER SPORTIF 2019 NC & NA 25 01 2019 REV2
  - CND24 REGLEMENTS ELECTION SIEGE LIBRE BUREAU DIRECTEUR JANV 2019 REV 0 du 30 Janvier 2018
  - CND24 CONVOCATION AG Ordinaire du 27 01 2019



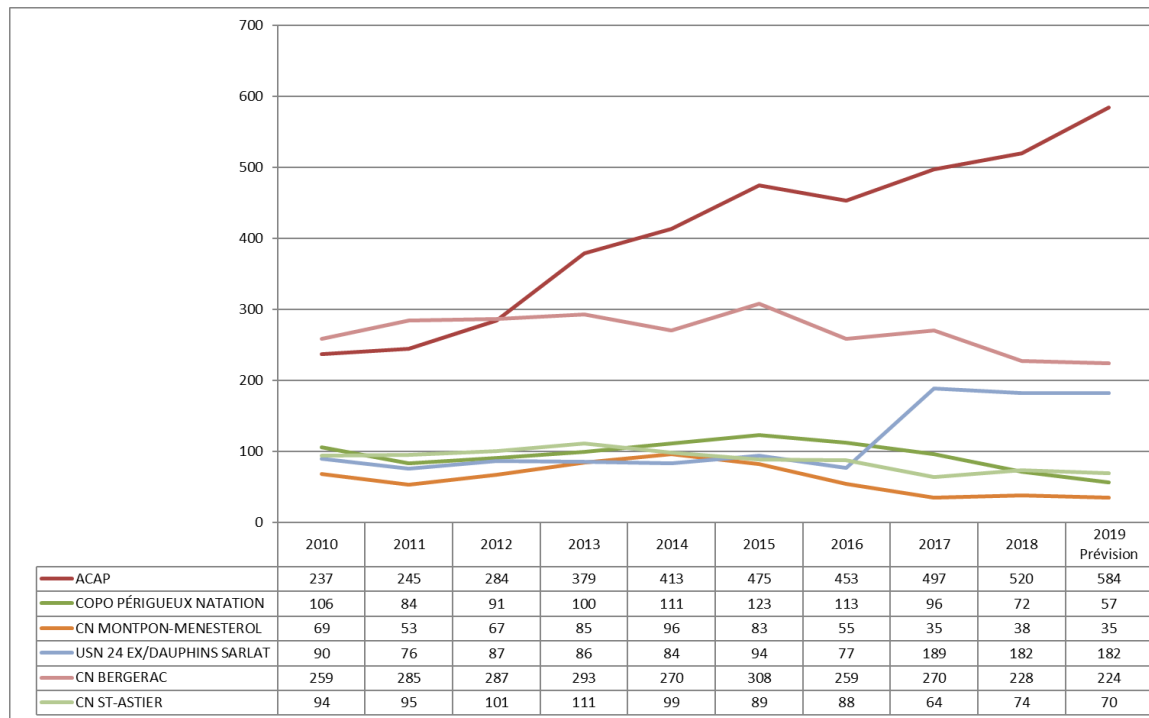
**Tous les documents ci-dessus sont approuvés avec 23 voix.**



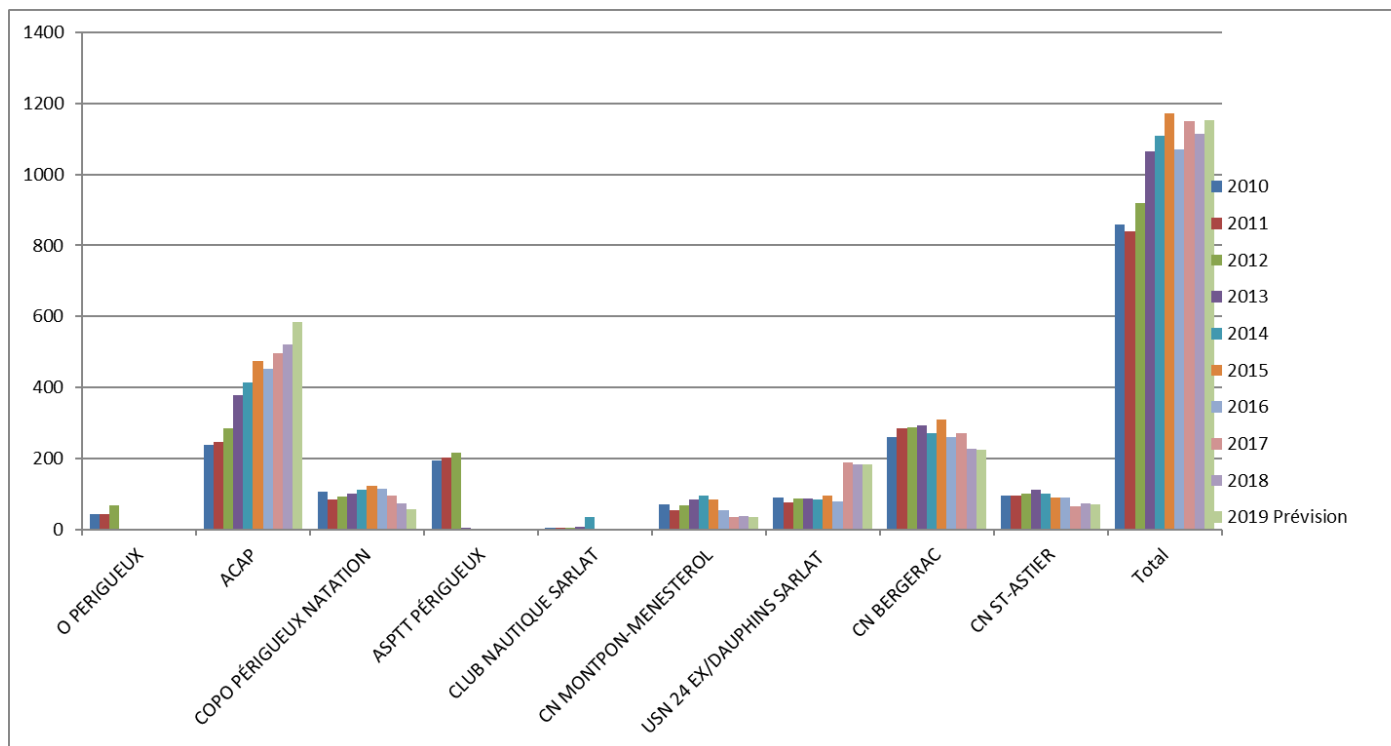


# 3° Evolution des licences

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Prévision	Evolution sur les 3 ans		Evolution sur les 5 ans		Ecart entre 2018 et 2019		
O PERIGUEUX	43	44	67														
ACAP	237	245	284	379	413	475	453	497	520	584	45	8,65%	141	27,12%	64	10,96%	
COPO PÉRIGUEUX NATATION	106	84	91	100	111	123	113	96	72	57	-51	-70,83%	-28	-38,89%	-15	-26,32%	
ASPTT PÉRIGUEUX	194	201	217	3													
CLUB NAUTIQUE SARLAT	3	3	3	8	35												
CN MONTPON-MENESTEROL	69	53	67	85	96	83	55	35	38	35	-45	-118,42%	-47	-123,68%	-3	-8,57%	
USN 24 EX/DAUPHINS SARLAT	90	76	87	86	84	94	77	189	182	182	88	48,35%	96	52,75%	0	0,00%	
CN BERGERAC	259	285	287	293	270	308	259	270	228	224	-80	-35,09%	-65	-28,51%	-4	-1,79%	
CN ST-ASTIER	94	95	101	111	99	89	88	64	74	70	-15	-20,27%	-37	-50,00%	-4	-5,71%	
<b>Total</b>	<b>858</b>	<b>841</b>	<b>920</b>	<b>1065</b>	<b>1108</b>	<b>1172</b>	<b>1071</b>	<b>1151</b>	<b>1114</b>	<b>1152</b>	<b>-58</b>	<b>-5,21%</b>	<b>49</b>	<b>4,40%</b>	<b>38</b>	<b>3,30%</b>	



# 3° Evolution des licences



- Légère hausse des licences sur 2019 (+ 3,30%) après une baisse continue depuis 4 ans, baisse très atténuée par la forte hausse des licenciés à l'ACAP qui enregistre sur 5 ans 27% de hausse (8% par an sur les 3 dernières années). Un exemple de développement et de diversification de la natation.
- Pour les clubs d'été nous avons considéré le même nombre de licences que sur la saison 2018. Stagnation de l'USN24 depuis 3 ans et risque minime sur le club de Montpon qui est semblé t'il au plus bas en nombre de licenciés.
- Baisse importante et continue du CNB (-4 licences sur l'année, -80 sur 3 ans), du COPO (-15 licences, -51 sur 3 ans) et du CN ST ASTIER (-4 licences, -15 sur 3 ans, -37 sur 5 ans);
- Une réforme de la Licence qui semble vouloir « marcher » bien qu'aucun club n'est baissé ses cotisations
- Le sentiment d'un nouveau souffle au CN St Astier qui laisse espérer des jours meilleurs

Baptiste Gache du CN Bergerac indique que la baisse des licences depuis deux ans est dû au fait que les créneaux proposés par la CAB ne correspondent pas aux souhaits des utilisateurs. L. Pascaud indique qu'un dialogue doit être engagé avec la CAB et que la réponse des clubs pour connaître les créneaux versus le nombre de nageurs pourra peut être montrer des différences entre la réalité chiffrée et le sentiment perçu.

L. Pascaud est très étonné que les documents reçus soient des écrits et non un tableau excel avec chaque ligne d'eau par horaire et par jour.



# Vidéo Retour en images sur le Kidexpo 2018



# 4° ENF: Programme saison 2018



- Pascal MEYER référent ENF.
- Difficulté à organiser des sessions pass'sports de l'eau lors de compétition jeunes et départementales. 6 sessions organisées avec tous les clubs hiver,
  - Novembre 2017 (Bergerac),
  - Janvier 2018 (Périgueux),
  - Février 2018 (Périgueux),
  - Mars 2018 (Périgueux),
  - Avril (Périgueux)
  - et Juin 2018 (Bergerac). La journée ENF à St Astier a été annulé en Mai 2018 et remplacée en Juin par celle à Bergerac en raison d'un différent avec les Parents des nageurs de Saint Astier qui ne comprenaient pas la raison et les critères exigés pour valider les différents tests.
- Les clubs d'été continuent à les organiser sur deux mois les jours de compétitions (4 sessions)
- Très bonne organisation pour les Pass'competitions qui se déroulent systématiquement lors des compétitions départementales, ce qui permet l'organisation d'une douzaine de sessions.
- Participation à hauteur de 2 000€ pour paiement des frais de déplacements lors des formations BF4 pour Pascal Meyer (ACAP).



# 4° ENF: Bilan saison 2018

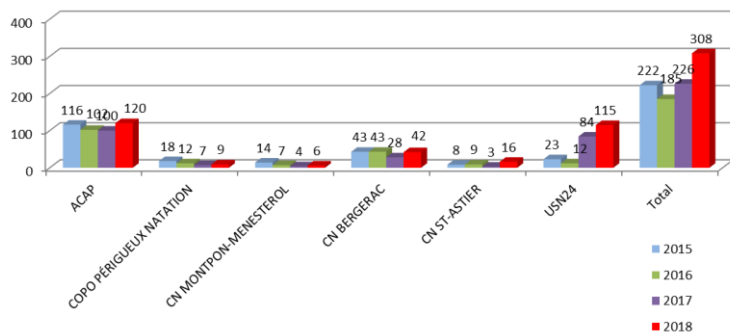
Clubs	Licenciés < 10 ans				SAUV'NAGE						PASS'SPORT						PASS COMPETITION					
	< 10 ans saison	< 10 ans saison	< 10 ans saison	< 10 ans saison	2015	2016	2017	2018	ECART sur 4 années	ECART 2017 et 2018	2015	2016	2017	2018	ECART sur 4 années	ECART 2017 et 2018	2015	2016	2017	2018	ECART sur 4 années	ECART 2017 et 2018
	A1	A2	A3	A4	B	C1	C2	C3	D=C3-B	D=C2-C3	E	F1	F2	F3	G=F3-E	G=F2-F3	H	I1	I2	I3	J=I3-H	J=I2-I3
ACAP	116	102	100	120	91	53	76	62	-29	-14	10	51	63	25	15	-38	2	14	33	33	31	0
COPO PÉRIGUEUX NATATION	18	12	7	9	15	24	13	15	0	2	4	17	10	5	1	-5	3	12	10	1	-2	-9
CN MONTPON-MENESTEROL	14	7	4	6		13		4	4	4		8		1	1	1	2	1	2	2	0	0
CN BERGERAC	43	43	28	42	31	35	22	18	-13	-4	17	7	17	29	12	12	4	18	13	14	10	1
CN ST-ASTIER	8	9	3	16	8	18	10	17	9	7	2	13	8	8	6	0	2	14	7	1	-1	-6
USN24	23	12	84	115	25	24	35	25	0	-10	4	34	14	13	9	-1			8	4	4	-4
Total	222	185	226	308	170	167	156	141	-29	-15	37	130	112	81	44	-31	13	59	73	55	42	-18

- Très difficile de faire adhérer certain(s) club(s), les éducateurs et surtout les parents.
- Difficile d'obtenir des piscines pour uniquement l'ENF. Réalisation de ces tests sur les créneaux ENF des clubs et sur Périgueux le samedi après midi en fin de journée à partir de 17h.
- Une diminution (non chiffrée) des disqualifications chez les jeunes lors des compétitions qui démontre l'utilité de cette politique qui aurait peut être besoin d'un ajustement.
- Objectif 2019:
  - Maintenir l'ENF à un bon niveau
  - Savoir libérer par les clubs des éducateurs pour faire passer les sessions lorsque les clubs n'ont pas de jeunes.
  - Implication plus en amont des clubs d'été qui pourraient participer à des sessions de travail lors des compétitions des clubs d'hiver et possibilité d'utiliser les bassins lors des pauses entre deux réunions.

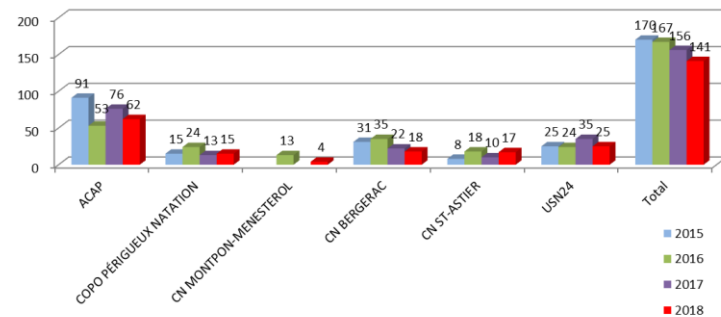


# 4° ENF: Bilan saison 2018

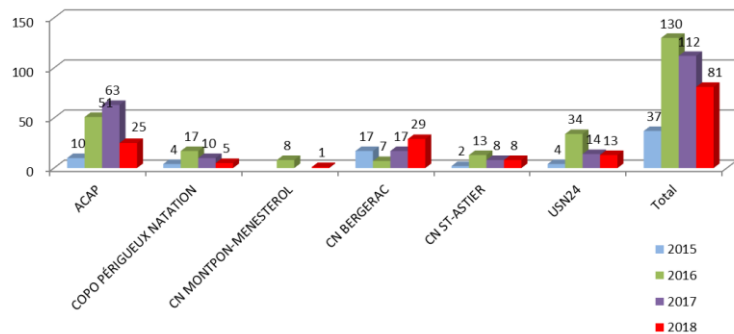
Evolution licences moins de 10 ans entre les saisons 2015 et 2018



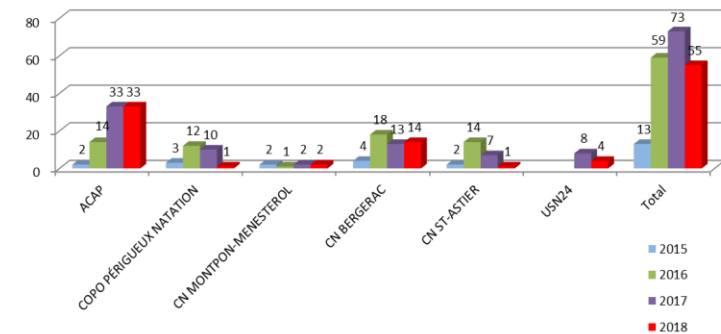
Evolution ENF SAUV'NAGE entre les saisons 2015 et 2018



Evolution ENF PASS'SPORT DE L'EAU entre les saisons 2015 et 2018



Evolution ENF PASS COMPETITION entre les saisons 2015 et 2018



# 4° ENF: Bilan saison 2018

- Prise en compte pour la saison 2018 des nageurs de moins de 10 ans.
- Ces chiffres sont toujours à **regarder avec prudence et quatre années de recul ne sont pas suffisants** pour avoir une vue globale mais commencent à donner des indications.
- Augmentation importantes (Env. 26%) des licenciés de moins de 10 ans qui seraient concernés par l'ENF entre 2017 et 2018. Tous les clubs progressent avec des hausses importantes (ACAP, CNB, USN24, CN St Astier) et d'autres plus légères (COPO, Montpon).
- N'est pas pris en compte le fait que certains nageurs ont peut être réalisé le cycle ENF sur plusieurs années.
- On remarque que de nombreux nageurs ont entre 10 et 12 ans lors des tests ENF (15 à 20%).
- Diminution des sauv'nage au sein du CNB, ACAP et USN24 que l'on retrouve aussi au niveau du pass'sport de l'eau excepté pour le CNB qui a une progression de +12 par rapport à 2017.
- Légère augmentation des sauv'nage pour le CN St Astier, COPO et Montpon qui stagnent au niveau des pass'sports de l'eau à l'exception du COPO qui passe de 10 réussites à 5 réussites.
- Forts pourcentages de réussite au Sauv'nage qui ensuite se stabilise à 70-75% (valeur stable) de Pass'sports de l'eau mais qui est à pondérer car souvent étalé sur deux ans et à 50% de Pass'compétitions (stable en considérant que l'on compare les nageurs 2017 – Pass'sport de l'eau avec 2018 – Pass'compétition).
- Fort réussite des pass'compétitions où le nombre important de session permet de la souplesse et de présenter des nageurs parfaitement prêts. Il est à noter la belle progression de l'ACAP qui tient compte de 17 Pass'compétition NS, qui fait plus de PC NS que de PC NC. Baisse importante du COPO (-9 nageurs entre 2017 et 2018), difficile à comprendre alors que le CN St Astier baisse aussi (- 6 nageurs) mais plus compréhensible par le manque de politique ENF de l'ex-entraîneur du club.
- **Globalement une belle saison ENF qui commence à porter ses fruits, à remplir les piscines lors des compétitions et à voir se qualifier de plus en plus de jeunes lors de compétitions régionales. Bravo à tous les éducateurs.**



# 4° ENF: Récompenses

1. Les nageurs réussissant le pass'sport de l'eau se sont vus offrir un petit sac à dos et une serviette.



2. Les nageurs réussissant le pass'competition reçoivent une médaille « d'or » et un teeshirt avec le logo Pass'Competition.





# 5°/ Natation course: Participation stages nageurs

1. Récompenser les nageurs les plus méritants en donnant une aide financière en supplément des participations des clubs pour la réalisation de stages.
2. Ces stages concernent les nageurs des catégories Jeunes et juniors/séniors.
3. Les critères d'obtention sont:
  - Les nageurs qualifiés au Natathlon niveau inter-région => Participation financière une fois la qualification obtenue par effet rétroactif à un stage.
  - Les nageurs qualifiés au Natathlon niveau National => Participation financière une fois la qualification obtenue par effet rétroactif à un stage (un nageur qualifié en national ne recevra pas deux participations financières)
  - Les nageurs qualifiés au N2 d'hiver en bassin de 50m => Participation financière au stage de Février.
  - Les nageurs qualifiés au N2 d'été (nageurs qui peuvent se qualifier lors des championnats régionaux en Juin + liste des qualifiés N2 Hiver en bassin de 50m qui sont déjà qualifiés d'office) => Participation financière une fois la qualification obtenue par effet rétroactif au stage de Pâques + Participation financière pour les qualifiés N2 d'Hiver en bassin de 50m au stage de Pâques.
  - Les nageurs qualifiés au France => Participation financière au stage organisé par la région s'il a lieu pour les nageurs qualifiés.



# 5°/ Natation course: Participation stages nageurs

	N2 Hiver Q1 50m Juniors et + Stage Février	N2 Printemps Q2 50m Juniors et +		N3 Printemps Q2 50m Juniors et +		Natathlon région (Non inclus pour une participation au stage)	Natathlon Inter-région (Supprimé)	Natathlon National	Synchro	Critérium National Promotionnel Eté	France F15 et G16 moins	Critérium France F15 et G16 ans et +	Elite N1	Total Stage Acquis	Stages Réalisés	Stages accordés	Total amount	
		Stage Pâques		Stage Pâques		Stage Pâques	Stage Pâques	Stage Pâques	Stage Pâques	Stage Interrégion	Stage Qui peuvent se qualifier	Stage Juillet région	Stage Juillet région	Elite N1	Total Stage Acquis	Stages Réalisés	Stages accordés	Total amount
		Qualifiés	Qui peuvent se qualifier	Qualifiés	Qui peuvent se qualifier													
<b>ACAP</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>200</b>	
- Dujarric Achille	1			1											2	1	1	
- Broux Léa	1			1											2	1	1	
- Huguet Simon	1			1											2			
- Baylet Alexis						1									1			
- Petricher Zack						1									1			
- BALEK-DESCAMP Clélie Aveniris						1									1			
- BALEK-DESCAMP Isaura Aveniris						1									1			
- BALEK-DESCAMP Faustine						1									1			
- Busset Luna						1									1			
- Sempé Katalyn						1									1			
- Nat Artistique															0			
- Nat Artistique															0			
<b>CNB</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
- Escande Mélanie	1	1													2	0	0	
- Lacoste Lisa						1									1			
-															0			
-															0			
-															0			
-															0			
<b>COPO</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
- Nageurs susceptibles																		
- Nageurs susceptibles																		
<b>St ASTIER</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
- Gavron Axel	1	1								1					3	0	0	
- Pagenot Antonin	1														1	0	0	
- Dream Amy						1												
Total stage	100 € Validé	6	2	0	3	0	9	0	0	1	0	0	0	21				Stages
Acquis	600 €	200 €	0 €	300 €	0 €	900 €	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €				
Très forte probabilité														0 €				
Possible														0 €				
<b>Total en €</b>	<b>600 €</b>	<b>200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>900 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 100 €</b>				<b>2 100 €</b>

- Seul le club ACAP a reçu cette année un chèque de 200€, les autres clubs dont les nageurs répondaient aux critères demandés n'ont pas participé à au minimum un stage.
- Un des critères concernant le paiement d'un stage était la qualification pour le Natathlon Inter-régional qui a été supprimé. Une décision sera prise en fonction de l'état des finances après la réception de la rétrocession des licences par la LNNA.



# 5° Natation course: Avenirs- jeunes

## 1. Interclubs départementaux Avenirs 24-47 en bassin de 25m à Bergerac (3 Juin 2018)

### ➤ Classement Dames:

- 1. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 2783 pts

### ➤ Classement Messieurs:

- 1. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 1379 pts
- 2. MARMANDE NATATION [1] 447 pts



## 2. Interclubs départementaux Jeunes en bassin de 25m à St Astier (10 Décembre 2017)

### ➤ Classement Dames:

- 1. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 5189 pts
- 2. CN ST-ASTIER [1] 3285 pts
- 3. CN BERGERAC [1] 2794 pts
- 4. COPO PÉRIGUEUX NATATION [1] 2755 pts
- 5. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [2] 1223 pts

### ➤ Classement Messieurs:

- 1. CN BERGERAC [1] 5408 pts
- 2. CN ST-ASTIER [1] 3620 pts
- 3. CN BERGERAC [2] 2423 pts
- 4. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 2366 pts
- 5. COPO PÉRIGUEUX NATATION [1] 1960 pts
- 6. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [2] 720 pts

### ➤ Classement Dames + Messieurs

- 1. CN BERGERAC [1] 8202 pts
- 2. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 7555 pts
- 3. CN ST-ASTIER [1] 6905 pts
- 4. COPO PÉRIGUEUX NATATION [1] 4715 pts
- 5. CN BERGERAC [2] 2423 pts
- 6. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [2] 1943 pts



# 5° Natation course: Avenirs- jeunes

## 3. Le Natathlon tout au long de la saison



## 5. Championnat regional Jeunes à Bordeaux les 10 et 11 Mars 2018

- ACAP: 8 qualifiés Baylet Alexis, Faustine Balek-Descamp, Luna Busset, Katalyn Sempé, Mathieu Jarnier, Juliette Lamothe, Charlotte Bouhier et Marine Grégoire
- CNB : 3 qualifiés Fouddah Ronarc'h Theo, Loquet Zachary, Lacoste Lisa
- St Astier: 2 qualifiées. Besse Roxane, Drean Amy
- COPO Natation: 1 qualifiée. Marty Paola

## 3. Natathlon finale régionale (Trophée Lucien Zins) à La Rochelle les 23 et 24 Juin 2018

- ACAP: 7 qualifiés: Baylet Alexis, Petrichet Zack, Clelie Balek-Descamp (Avenir), Isaure Balek-Descamp (Avenir), Faustine Balek-Descamp, Luna Busset, Katalyn Sempé
- CNB: 1 qualifiée: Léa Lacoste
- St Astier: 1 qualifiée: Amy Drean



# 5° Natation course: Avenirs- jeunes

## 6. Classement départemental 2018 du Natathlon Avenirs

### ➤ Classement Dames 10 ans:

1. BALEK DESCAMP Isaure ACAP
2. BALEK DESCAMP Clélie ACAP
3. PAIOTTI Louna clara CNB

### ➤ Classement Messieurs 11 ans

1. DEXEMPLE Gautier ACAP
2. BAYARD Victor CNB
3. RIEU Antoine COPO

### ➤ Classement Messieurs 9/10 ans

1. PAGNOT Jocelyn ST ASTIER



## 7. Classement de la Finale départementale du Natathlon Avenirs du 27 Mai 2018

### ➤ Classement Dames:

1. BALEK DESCAMP Isaure ACAP
2. BALEK DESCAMP Clélie ACAP
3. PEZON Betty ACAP

### ➤ Classement Messieurs

1. BAYARD Victor CNB
2. DEXEMPLE Gautier ACAP
- MELSEN Robin CNB



# 5° Natation course: Avenirs- jeunes

## 8. Classement Finale départementale du Natathlon Jeunes

### ➤ Classement Dames 11 ans

- |                                          |                             |           |
|------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. LAMOTHE Juliette (2007) ♀ FRA [608e]  | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 674 pts |
| 2. GRÉGOIRE Marine (2007) ♀ FRA [640e]   | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 611 pts |
| 3. BOUHIER Charlotte (2007) ♀ FRA [967e] | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 068 pts |

### ➤ Classement Dames 12 ans

- |                                               |                             |           |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. DREAN Amy (2006) ♀ FRA [246e]              | CN ST-ASTIER                | 5 813 pts |
| 2. SEMPÉ Kathalyn (2006) ♀ FRA [315e]         | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 5 606 pts |
| 3. BALEK-DESCAMP Faustine (2006) ♀ FRA [330e] | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 5 556 pts |

### ➤ Classement Dames 13 ans

- |                                         |                             |           |
|-----------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. BUSSET Luna (2005) ♀ FRA [393e]      | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 7 637 pts |
| 2. VERGNOLLE Elora (2005) ♀ FRA [1128e] | CN BERGERAC                 | 5 219 pts |
| 3. DESMESURE Zoé (2005) ♀ FRA [1488e]   | COPO PÉRIGUEUX NATATION     | 3 106 pts |

### ➤ Classement Messieurs 12 ans

- |                                                 |                             |           |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. JARNIER Mathieu (2006) ♂ FRA [746e]          | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 552 pts |
| 2. VILLETORTE Jean-Baptiste (2006) ♂ FRA [959e] | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 219 pts |
| 3. CIUPA Tom (2006) ♂ FRA [1292e]               | CN BERGERAC                 | 1 656 pts |

### ➤ Classement Messieurs 13 ans

- |                                           |                             |           |
|-------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. LOQUET Zachary (2005) ♂ FRA [635e]     | CN BERGERAC                 | 4 694 pts |
| 2. SOPIN Christopher (2005) ♂ FIJ [1215e] | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 2 996 pts |
| 3. ROYE-HERIS Sam (2005) ♂ FRA [1304e]    | CN ST-ASTIER                | 2 594 pts |

### ➤ Classement Messieurs 14 ans

- |                                              |                             |           |
|----------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 1. PETRICHER Zack (2004) ♂ FRA [598e]        | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 7 134 pts |
| 2. BAYLET Alexis (2004) ♂ FRA [608e]         | A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX | 7 093 pts |
| 3. FOUDDAH RONARC'H Theo (2004) ♂ FRA [868e] | CN BERGERAC                 | 6 129 pts |



# 5° Natation course: Juniors-séniors

## 9. Interclubs départementaux TC en bassin de 25m à Marmande (12 Novembre 2017)

### ➤ Classement Dames

- 1. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 11675 pts
- 2. CN BERGERAC [1] 11587 pts
- 3. MARMANDE NATATION [1] 10817 pts
- 4. SU AGEN [2] 9188 pts
- 5. CN ST-ASTIER [1] 7856 pts
- 6. SU AGEN [3] 6164 pts
- 7. CN VILLENEUVE-SUR-LOT [1] 5689 pts



### ➤ Classement Messieurs

- 1. SU AGEN [1] 13882 pts
- 2. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX [1] 11498 pts
- 3. MARMANDE NATATION [1] 10794 pts
- 4. CN BERGERAC [1] 10280 pts
- 5. CN VILLENEUVE-SUR-LOT [1] 10169 pts
- 6. CN ST-ASTIER [1] 10089 pts
- 7. SU AGEN [2] 8901 pts
- 8. COPO PÉRIGUEUX NATATION [1] 4631 pts



# 5°/ Natation course: Juniors-séniors

## 10. Championnat Nouvelle Aquitaine toutes catégories bassin de 25m à Bayonne, Poitiers et Périgueux les 25 et 26 Novembre 2017

- 22 nageurs qualifiés hiver en bassin 25m (CN ST Astier: 5, ACAP: 12 ,CNB: 4, COPO: 1)



## 11. Championnats N2 Q1 bassin 50m Hiver à Agen du 15 au 17 Décembre 2017

- CN St Astier 2 nageurs qualifiés: A GAWRON, A PAGENOT
- ACAP 3 nageurs qualifiés: A DUJARRIC, S HUGUET, L BROUX
- CNB 1 nageuse qualifiée: M ESCANDE
  - 1<sup>ère</sup> 50 Brasse et 100 Brasse



## 12. Championnat N2 Q2 bassin 50m à Tarbes du 23 au 25 Mars 2018

- Deux nageurs qualifiés, Mélanie Escande du CNB et Axel Gawron du CN St Astier qui malheureusement ne participera pas à l'épreuve.
- Mélanie terminera 6<sup>ème</sup> à la Finale A du 50 Brasse et qualifiée en Finale B au 100 Brasse dont elle ne participera pas...



## 13. Championnat N3 Q2 bassin 50m à Agen du 31 Mars au 2 Avril 2018

- ACAP 3 nageurs qualifiés: A DUJARRIC, S HUGUET, L BROUX
  - Podium pour Achille Dujarric: 3<sup>ème</sup> 200 Dos et 2<sup>ème</sup> 50 Dos

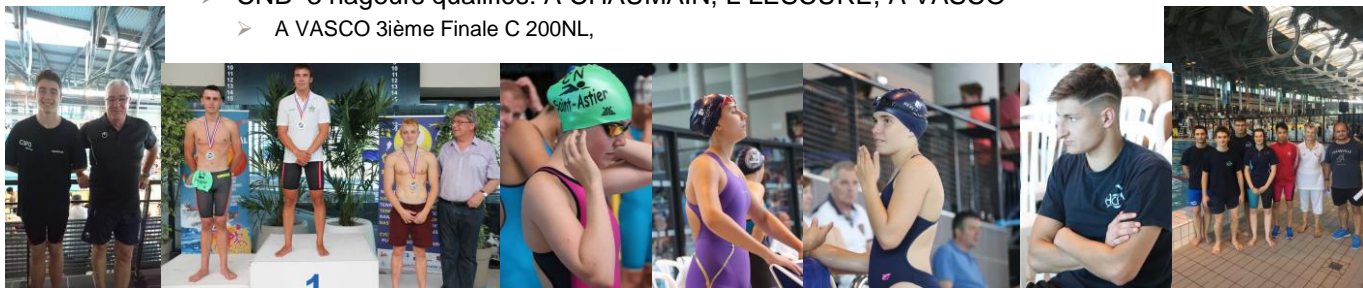
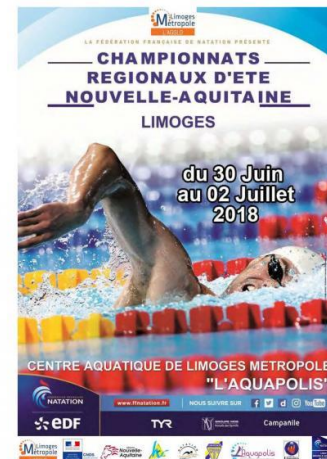




# 5° Natation course: Juniors-séniors

## 14. Championnats régionaux Eté Nouvelle Aquitaine à Limoges en bassin de 50m les 30 Juin, 1er et 2 Juillet 2018

- CN St Astier 3 nageurs qualifiés: A GAWRON, A PAGENOT, J DUPEUX
  - A GAWRON 2<sup>ème</sup> Finale A 50 Brasse, qualifié Finale A 100 Brasse (8<sup>ème</sup> temps des séries mais forfait)
- COPO NATATION 1 nageur qualifié: A LODDO
- ACAP 4 nageurs qualifiés: A DUJARRIC, S HUGUET, M HERAUT, L ROBERT, E ZANCHETTA
  - A DUJARRIC 3<sup>ème</sup> Finale B 50 Dos, 3<sup>ème</sup> Finale B 100 Dos,
  - S HUGUET 1<sup>er</sup> Finale B 50 Brasse, 8<sup>ème</sup> Finale A 100 Brasse,
  - H MATEO Disqualifié en Finale C du 100 PAPILLON
- CNB 3 nageurs qualifiés: A CHAUMAIN, L LESCURE, A VASCO
  - A VASCO 3<sup>ème</sup> Finale C 200NL,



## 15. Critérium National Promotionnel d'été – bassin 50 m à RENNES du 18 au 22 Juillet 2018

- CN St Astier 1 nageur qualifié: A GAWRON,
  - A GAWRON 14<sup>ème</sup> du 50 Brasse



# 5°/ Natation course: Juniors-séniors

## 16. Les Journées qualificatives en photos



## 17. Les Départementaux Toutes catégories en photos



# 5°/ Natation course: NAN CUP à La Rochelle

## 18. Participation à la NAN CUP à La Rochelle les 7 et 8 Avril 2018

- Le CODIR a suivi la proposition de la commission sportive de privilégier la catégorie Jeune en organisant un stage découverte de deux jours à Brive dans un bassin de 50m lors des vacances de Février avec une sélection élargie pour créer une émulation, un groupe.
- Ces deux journées se sont déroulées par 2 heures de natation les matin, une visite de Lascaux pour nos nageurs et accompagnants ainsi que la dernière demi-journée une formation sur la réglementation course.
- Chef de la délégation: Huguette Gaulin et Entraîneur Principal Pascal Meyer et Philippe Ysabel. La sélection était complétée de Mme Issot, Mme Meyer et Mme Vergnolle (Officiel)
- La sélection (30 nageurs et 6 accompagnants) se classe 9<sup>ième</sup> que ce soit en Filles, Garçons et mixte.
- Coût important mais qui reste une priorité pour le développement du jeune nageur:

➤ Logistique (Restauration, hôtel, transport)	2 726€
➤ Tenues des nageurs, bonnets, panneaux	2 380€
➤ <u>Stage de deux jours à Brive</u>	1 372€
➤ <b>Total</b>	<b>6 478€</b>



- **Objectif saison 2019: Envoyer une sélection et anticipation pour les saisons à venir pour présélectionner des jeunes.**
- **Coût financier important (environ 6 500€) mais nécessaire pour nos jeunes.**
- **Organiser des regroupements en alternance sur les piscines de Bergerac et Périgueux**



# 5°/ Natation course: NAN CUP à La Rochelle



# 5°/ Natation handisport et Maîtres: titres Champion de France

## La continuité au sommet pour nos Maîtres

- de nombreux records et médailles
- Bravo à tous les Maîtres qui représentent tout au long de l'année les clubs de Dordogne, Erwin, Armelle, Gilles, Remi, Pascal, Yannick, Bertrand, Cyril, Bruno, Ricardo, Stephane, et tous les autres...



# 5° Natation Maîtres : titres Champion de France

CANDIDAT NOM – PRENOM	AGE	ADRESSE ET TELEPHONE - MAIL	DATE ET NATURE DES PERFORMANCES	LICENCE(E) CLUB DE :
MEYER ARMELLE	46	Lieu-dit Les Quicoux 24660 COULOUNIEIX- CHAMIER 06.45.81.73.15 <a href="mailto:armellemeyer@gmail.com">armellemeyer@gmail.com</a>	<u>Championnat de France Maîtres à Pierrelatte du 28, 29 et 30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :</u> - 1 titre de champion de France C5 (50 NL).	ACAP
MEYER PASCAL	46	Lieu-dit Les Quicoux 24660 COULOUNIEIX- CHAMIER 07.85.60.67.48 <a href="mailto:meyerpascal64@gmail.com">meyerpascal64@gmail.com</a>	<u>Championnat de France Maîtres à Pierrelatte du 28, 29 et 30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :</u> - 2 titres de champion de France C5 (50 Dos, 200 4N)	ACAP
NODENSCHNIEDER Erwin	82	RUE JACQUE BREL 24 130 PRIGONRIEUX  <a href="mailto:Laurentchristine1914@neuf.fr">Laurentchristine1914@neuf.fr</a>	<u>Championnats de France Maîtres à Angers du 22 au 25 Mars 2018 :</u> - 5 fois Champion de France C12 sur 5 courses. Titres en 50, 100 et 200 dos, 100 et 2004N <u>Championnat de France Maîtres à Pierrelatte du 28, 29 et 30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :</u> - 5 titres de champion de France C12 en 5 courses 50 Dos, 100 Dos, 200 Dos, 200 4N, 400 4N	CERCLE DES NAGEURS DE BERGERAC



# 6°/ Natation artistique:

- Depuis maintenant quatre saisons, l'ACAP continue de développer sa section natation artistique avec plus de 70 adeptes sous l'impulsion de leur entraîneur Tanguy Lebret. Les filles de l'Aquatique Club Agglomération Périgueux sont présentes dans les différents championnats régionaux et inter-régionaux.
- Chaque année Périgueux et la piscine BdB reçoit une à deux compétitions importantes
- La pratiquer « *c'est une idée qui m'est venue à la tête* » dixit Marie



- Article et vidéo France 3: ACAP, plongée dans le monde des sirènes !
- [https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/dordogne/natation-synchronisee-perigueux-plongee-monde-sirenes-1594715.html?fbclid=IwAR0EXuPpo51mhX5qKY0BvD2tozzwtz5-GnkoYW5yKe27aR1bMjhNjGCba\\_0](https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/dordogne/natation-synchronisee-perigueux-plongee-monde-sirenes-1594715.html?fbclid=IwAR0EXuPpo51mhX5qKY0BvD2tozzwtz5-GnkoYW5yKe27aR1bMjhNjGCba_0)



# Vidéo Succès pour la natation synchronisée à Périgueux





# 6°/ Natation Artistique

## Challenges Régionaux (Poitiers)

- 5 équipes engagées / 5 équipes qualifiées
  - 1 Avenir arrive 3<sup>ème</sup>
  - 3 Jeunes 1 équipe arrive 2<sup>ème</sup> et 1 équipe arrive 3<sup>ème</sup>
  - 1 Junior
- 2 solo junios engagés / 1 solo qualifié
- 2 Solo jeune / 2 solo qualifiés et une 1<sup>ère</sup> place

## Challenges Inter-Regionaux (Perpignan)

- 1 solo Jeune arrive troisième

## Championnat FINA Avenirs

- Une participation aux régionaux (Poitiers) et inter-regions (Villenave d'Ornon).



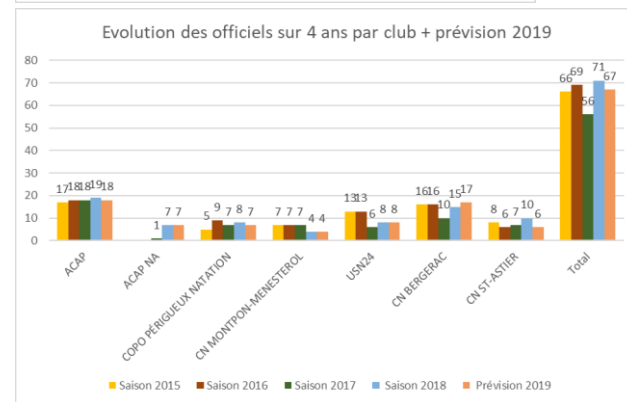
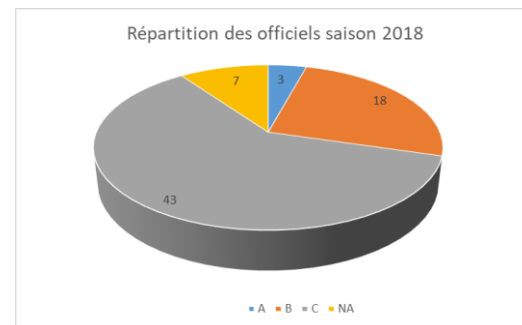
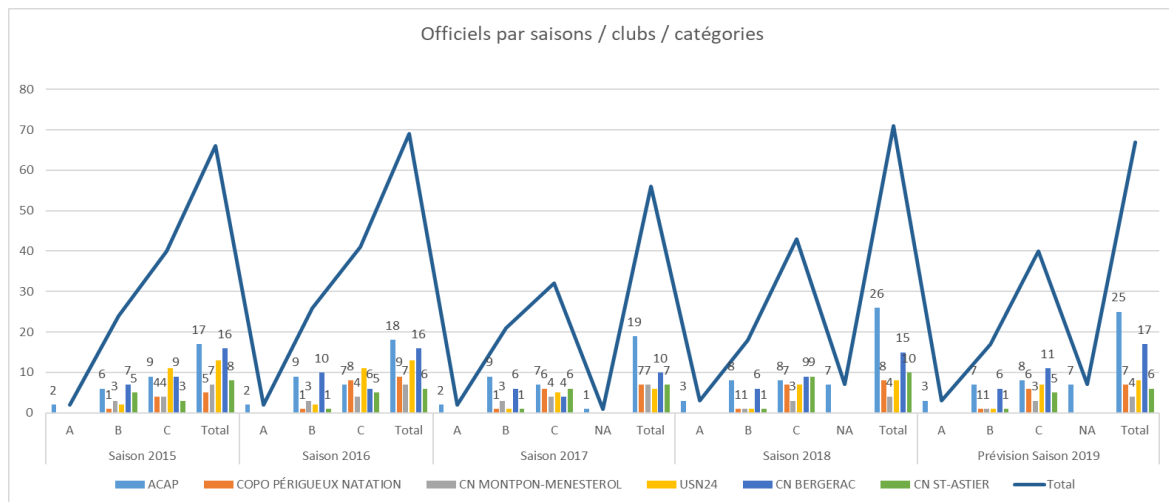
# 7° La Natation estivale

- 2 clubs en Dordogne. Montpon et USN24 (Sarlat),
  - Les clubs sont divisés en général en quatre sections; la section ENF, la section Loisirs, la section Compétition et la section Adultes
  - Difficulté à mobiliser les nageurs du groupe compétition et les Parents. Des résultats individuels qui continuent à payer avec 2 nageuses de l'USN24 qui obtiennent des résultats très encourageant:
    - CHAMAILLARD Shana USN24 : championne d'Aquitaine 4X100 4N
    - SARAH CAYET USN24 : champions d'aquitaine 100 dos et vainqueur coupe de France des Régions avec l'Equipe 1 Nouvelle Aquitaine
  - Les difficultés des clubs résident toujours
    - dans le manque de dirigeants, bénévoles,
    - la difficulté dans la mise en place de l'ENF (pouvoir faire passer le Pass'Sports de l'eau et le Pass'Compet),
    - la venue aléatoire des enfants en raison de la période estivale et du partage des vacances dans les familles séparées.
  - Des piscines vieillissantes avec le risque de fermeture définitive chaque année. Projet sur Sarlat en très bonne voie (Objectif 2022 avec 6 couloirs couverts si décision cette année) ainsi que celui de Montpon (Objectif 2021 avec 4 couloirs couverts)
- 
- **La politique fédérale est compliquée à mettre en œuvre (saison sur 2 mois)**
  - **Des coûts de déplacement important (regroupement avec la Gironde et le Lot et Garonne)**
  - **Aide du CND24 en reversant les aides reçues au prorata des licences (environ 1 500€ pour les 2 clubs si rétrocessions des licences de la Ligue)**



# 8° Les officiels

Clubs	Saison 2015				Saison 2016				Saison 2017					Saison 2018					Prévision Saison 2019				
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	NA	Total	A	B	C	NA	Total	A	B	C	NA	Total
ACAP	2	6	9	17	2	9	7	18	2	9	7	1	19	3	8	8	7	26	3	7	8	7	25
COPO PÉRIGUEUX NATATION		1	4	5		1	8	9		1	6		7		1	7		8		1	6		7
CN MONTPON-MENESTEROL		3	4	7		3	4	7		3	4		7		1	3		4		1	3		4
USN24		2	11	13		2	11	13		1	5		6		1	7		8		1	7		8
CN BERGERAC		7	9	16		10	6	16		6	4		10		6	9		15		6	11		17
CN ST-ASTIER		5	3	8		1	5	6		1	6		7		1	9		10		1	5		6
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>66</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>41</b>	<b>69</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>67</b>



# 8°/ Les officiels

## ■ Bilans clubs annuels et estivaux

- Augmentation importante en 2018 par rapport à 2017 du nombre des officiels(+ 15 à relativiser en raison de la prise en compte des officiels NA (+ 6 officiels D + 1 officiel C Tanguy Lebret) et ceux du collectif jeune (7 officiels C 14/18 ans).
  - Baisse des officiels B en 2 ans de 8 officiels B sur 26.
  - Stagnation des officiels C sur 2 ans après une chute importante en 2017.
  - **Nécessaire pour les clubs « d'inciter » les officiels C à passer le B.** Pour un jury complet correctement composé il faut 1 officiel B minimum pour 2 officiels C. Le ratio aujourd'hui pour la saison en cours est de 0,8 officiel B pour 2 officiels C

## ■ Collectif « jeunes officiels »

- 7 jeunes officiels C formés sur la saison
- Participation de 5 jeunes à l'Open de France à Chartres
- Coût financier pour « récompenser » ces jeunes et participation au déplacement

à Chartres 1 311€



## ■ Polo, plaquettes, sifflets officiels

- Distribution des polos en cours ainsi que des plaquettes et sifflets pour les nouveaux officiels. Important pour les officiels de compléter leur espace perso sur extranat.



# 8°/ Les officiels

## ■ Recyclage et examens « B » des officiels

- 4 demi-journées organisées
  - 13/10/2017 et 28/4/2018 à Périgueux
  - 4/11/2017 et 16/6/2018 à Bergerac
- Deux journées de recyclage pour les officiels B et C sont prévues dans la saison:
  - un à Périgueux et un à Bergerac
  - Les dates et lieux sont indiquées sur le calendrier du règlement 2019 et seront adaptées en fonction des demandes..



## ■ Natation Synchronisée

- 6 officiels ACAP en cours de formation



- Les clubs d'été arrivent toujours à mobiliser des officiels en période estivale.
- Difficulté à mobiliser des officiels lors des compétitions. Diminution importante du bénévoles.
- Difficultés pour certaines compétitions d'appliquer la réglementation pour la composition du jury.
- Déficit d'officiel A par rapport aux autres départements mais surtout baisse inquiétante des officiels B
- Stagnation cette saison avec une prévision de légère baisse en 2019.
- Poursuivre la mise en œuvre du collectif jeune
- Echange avec F DePischof sur le fait que l'on devrait mieux accompagner les nouveaux Officiels.
- Oui sur un meilleur accompagnement mais il doit être fait par le club en utilisant les supports mis à disposition et consultable sur le site du Comité [www.cd24natation.com](http://www.cd24natation.com)



# 9° Bilan Financier saison 2018 (Année civile 2018)

CHARGES	Dépenses prévues	Dépenses réalisées	Ecart <sup>3</sup> en euros	Ecart <sup>4</sup> en %
<b>Charges d'exploitation</b>				
<b>60 Achats</b>	31 680,00	4 327,06	-27 352,94	-86,34%
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)	200,00	260,31	60,31	30,16%
6040 - Achat de prestations de service	330,00	129,00	-201,00	-60,91%
6050 - Achats de matériel	29 400,00	0,00	-29 400,00	-100,00%
6061 - Eau - Gaz - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00%
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel	400,00	763,90	363,90	90,98%
6064 - Fournitures administratives	450,00	685,73	235,73	52,38%
6068 - Autres matières et fournitures	900,00	2 488,12	1 588,12	176,46%
<b>61 Services extérieurs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
6110 - Organisations sous-traitées (traiteur, orchestre, ...)	0,00	0,00	0,00	0,00%
6130 - Locations ( matériel et équipements )	0,00	0,00	0,00	0,00%
6140 - Charges locatives	0,00	0,00	0,00	0,00%
6150 - Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00%
6160 - Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00%
6180 - Frais de colloques et conférences	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>62 Autres services extérieurs</b>	8 370,00	9 234,95	864,95	10,33%
6211 - Frais d'arbitrage	0,00	0,00	0,00	0,00%
6226 - Honoraires ( encadrants, ... )	600,00	0,00	-600,00	-100,00%
6230 - Relations publiques ( CDOS, ... )	120,00	120,00	0,00	0,00%
6231 - Annonces et insertions publicitaires	200,00	0,00	-200,00	-100,00%
6234 - Récompenses et cadeaux	3 600,00	4 349,12	749,12	20,81%
6237 - Publications (affiches, programmes, ...)	0,00	0,00	0,00	0,00%
6251 - Frais de déplacement	1 300,00	2 073,55	773,55	59,50%
6252 - Frais de restauration	1 000,00	1 060,00	60,00	6,00%
6253 - Frais d'hébergement	700,00	655,28	-44,72	-6,39%
6258 - Frais de missions et de représentation	400,00	458,14	58,14	14,54%
6260 - Frais postaux et frais de télécommunications	150,00	59,35	-90,65	-60,43%
6270 - Services bancaires / Commissions	100,00	79,57	-20,43	-20,43%
6280 - Frais divers	200,00	79,96	-120,04	-60,02%
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>64 Charges de personnel</b>	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
6411 - Salaires	0,00	0,00	0,00	0,00%
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00%
6480 - Autres frais de personnel	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	4 980,00	4 545,41	-434,59	-8,73%
6516 - Droits d'auteur ( SACEM )	0,00	0,00	0,00	0,00%
6544 - Créances sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00%
6580 - Autres frais de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00%
6581 - Achat de licences - Cotisations	180,00	180,00	0,00	0,00%
6582 - Frais spécifiques pour événements	2 800,00	1 948,20	-851,80	-30,42%
6583 - Frais de stages de formation (athlètes, cadres, etc)	2 000,00	2 417,21	417,21	20,86%
<b>66 Charges financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
6611 - Intérêts des emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00%
6660 - Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL I</b>	<b>46 030,00</b>	<b>18 107,42</b>	<b>-27 922,58</b>	<b>-60,66%</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	200,00	50,00	-150,00	-75,00%
6712 - Amendes et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00%
6788 - Charges exceptionnelles diverses	200,00	50,00	-150,00	-75,00%
<b>68 Dotation aux amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00%
6890 - Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL II</b>	<b>200,00</b>	<b>50,00</b>	<b>-150,00</b>	<b>-75,00%</b>
<b>A = Total des charges directes (Total I + Total II)</b>	<b>46 230,00</b>	<b>18 157,42</b>	<b>-28 072,58</b>	<b>-60,72%</b>
<b>86 Emploi des contributions volontaires</b>				
Secours en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	26 280,00	26 280,00	0,00	0,00%
Personnels bénévoles	62 773,00	60 933,00	-1 840,00	-2,93%
<b>B = Total des contributions volontaires</b>	<b>89 053,00</b>	<b>87 213,00</b>	<b>-1 840,00</b>	<b>-2,07%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (A + B)</b>	<b>135 283,00</b>	<b>105 370,42</b>	<b>-29 912,58</b>	<b>-22,11%</b>
<b>Solde créditeur : Excédent</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 283,00</b>	<b>105 370,42</b>	<b>-29 912,58</b>	<b>-22,11%</b>

PRODUITS	Recettes prévues	Recettes réalisées	Ecart <sup>3</sup> en euros	Ecart <sup>4</sup> en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
<b>70 Produits des activités</b>	6 900,00	7 989,30	1 089,30	15,79%
7010 - Recettes des buvettes	0,00	0,00	0,00	0,00%
7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas, ...)	800,00	0,00	-800,00	-100,00%
7060 - Recettes des guichets	0,00	0,00	0,00	0,00%
7061 - Recettes engagements	6 100,00	7 989,30	1 889,30	30,97%
7070 - Ventes de produits dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00%
7081 - Participations aux soirées (repas, etc...)	0,00	0,00	0,00	0,00%
7088 - Autres recettes d'activités	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>74 Subventions d'exploitation</b>	39 200,00	9 900,00	-29 300,00	-74,74%
<b>7410 - Etat</b>				
7417 - Ministère des Sports et CNDS - Fonctionnement	2 000,00	1 500,00	-500,00	-25,00%
7418 - L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)	0,00	0,00	0,00	0,00%
7419 - Ministère des Sports et CNDS - Investissement Lourd	14 000,00	0,00	-14 000,00	-100,00%
<b>7440 - Collectivités territoriales</b>				
7441 - Conseil Régional	0,00	0,00	0,00	0,00%
7442 - Conseil Départemental	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%
7443 - Conseil Départemental - Investissement Lourd	15 000,00	0,00	-15 000,00	-100,00%
7445 - Intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>7460 - Organismes sociaux</b>				
7460 - Participation de la Fédération	5 700,00	5 900,00	200,00	3,51%
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
7510 - Dons manuels	0,00	0,00	0,00	0,00%
7511 - Recettes publicitaires	0,00	0,00	0,00	0,00%
7560 - Cotisations des adhérents	0,00	0,00	0,00	0,00%
7581 - Participations pour stages de formation	0,00	0,00	0,00	0,00%
7585 - Produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>76 Produits financiers</b>	130,00	88,60	-41,40	-31,85%
7610 - Intérêts des fonds placés	130,00	88,60	-41,40	-31,85%
<b>TOTAL I</b>	<b>46 230,00</b>	<b>17 977,90</b>	<b>-28 252,10</b>	<b>-61,11%</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
7710 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00%
7711 - Produit des amendes et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>78 Reprise sur amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
7810 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00%
7890 - Report des ressources non utilisées	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>A = Total des Produits directs (Total I + Total II)</b>	<b>46 230,00</b>	<b>17 977,90</b>	<b>-28 252,10</b>	<b>-61,11%</b>
<b>87 Contributions volontaires en nature</b>				
Dons en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Prestations en nature	26 280,00	26 280,00	0,00	0,00%
Bénévolat	62 773,00	60 933,00	-1 840,00	-2,93%
<b>B = Total des contributions volontaires</b>	<b>89 053,00</b>	<b>87 213,00</b>	<b>-1 840,00</b>	<b>-2,07%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (A + B)</b>	<b>135 283,00</b>	<b>105 190,90</b>	<b>-30 092,10</b>	<b>-22,24%</b>
<b>Solde débiteur : Déficit</b>	<b>0,00</b>	<b>179,52</b>	<b>179,52</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 283,00</b>	<b>105 370,42</b>	<b>-29 912,58</b>	<b>-22,11%</b>

- Dépenses ou recettes inscrites à votre budget prévisionnel
- Dépenses ou recettes réellement constatées à la clôture de votre saison
- Différence entre les montants "prévus" et les montants "réalisés"
- Ecart en pourcentage des montants "prévus" et des montants "réalisés"

# 9°/ Bilan financier comparatif sur 4 ans 2018-2017-2016-2015

COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION 24									
Bilan comparatif sur 4 ans									
Exercice comptable 2018 - 2017 - 2016 -2015									
CHARGES	Depenses 2018	Depenses 2017	Depenses 2016	Depenses 2015	PRODUITS	Recettes 2018	Recettes 2017	Recettes 2016	Recettes 2015
<b>Charges directes d'exploitation</b>					<b>Produits directs d'exploitation</b>				
<b>60 Achats</b>	4327,06	2899,36	2494,78	1828,15	<b>70 Produits des activités</b>	7 989,30	5 988,00	4 725,50	4 417,00
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)	260,31	175,23		33,23	7010 - Recettes des buvettes				
6040 - Achats de prestations de service	129,00	129,00	129,00	129,00	7020 - Recettes diverses (lots, tombolas, belote...)				
6050 - Achats de matériel		851,20	1044,02	451,13	7060 - Recettes des guichets				
6061 - Eau - Gaz - Electricité					7061 - Recettes engagements	7 989,30	5 988,00	4 725,50	4 417,00
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel	763,90	56,70	596,69	258,35	7070 - Ventes de produits dérivés				
6064 - Fournitures administratives	685,73	436,28	426,32	171,74	7081 - Participations aux frais (repas, transport, formations, etc)				
6068 - Autres matières et fournitures	2488,12	1250,95	298,75	784,70	7087 - Autres recettes d'activités				
6071 - Achats pour la revente									
<b>61 Services extérieurs</b>					<b>74 Subventions d'exploitation</b>	9 900,00	12 000,00	7 951,51	10 420,62
6110 - Organisations sous-traitées					<b>7410 - Etat</b>				
6130 - Locations (matériel et équipements)					7417 - Ministère des Sports et CNDS	1 500,00	2 000,00		2 000,00
6140 - Charges locatives					7418 - CNASEA - Emplois aidés				
6150 - Entretien et réparations					7419 - Autres ministères				
6160 - Primes d'assurances					<b>7460 - Collectivités territoriales</b>				
6180 - Frais de colloques et conférences					7441 - Conseil Régional				
<b>62 Autres services extérieurs</b>	9 234,95	6 198,09	7 604,23	6 442,96	7442 - Conseil Général	2 500,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6211 - Prestations Maître Nageur					7443 - Commune				
6226 - Honoraires (encadrants)					7445 - Intercommunalité				
6230 - Relations publiques	120,00	120,00	120,00	100,00	<b>7460 - Organismes sociaux</b>				
6231 - Annonces et insertions publicitaires				161,12	7460 - Participation de la Fédération	5 900,00	6 000,00	5 951,51	6 420,62
6234 - Rembourses et cadeaux	4 349,12	3 562,90	4 550,08	2 893,96					
6237 - Publications (affiches, programmes...)									
6251 - Frais de déplacement	2 073,55	800,82	1 266,73	1 347,39	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>				
6252 - Frais de restauration	1 060,00	854,64	874,13	927,95	7510 - Dons manuels				
6253 - Frais d'hébergement	955,26		270,00	813,00	7511 - Recettes publicitaires				
6254 - Frais d'Engagements Compétitions					7520 - Cotisations des adhérents				
6256 - Frais de missions et de représentation	458,14	435,72	160,41	121,47	7531 - Participations pour stages de formation / déplacements				
6260 - Frais postaux / Frais internet	59,35	144,27	125,86	72,69	7585 - Produits de gestion courante				
6270 - Services bancaires / Commissions	79,57	96,14	75,90	70,34					
6280 - Frais divers	79,96	183,60		96,16					
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>					<b>76 Produits financiers</b>	88,60	113,40	102,54	46,66
6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés					7610 - Intérêts des fonds placés	88,60	113,40	102,54	46,66
<b>64 Charges de personnel</b>									
6411 - Salaires									
6460 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance									
6480 - Autres frais de personnel									
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	4 545,41	6 128,77	2 767,00	4 433,18					
6516 - Droits d'auteur (SACEM)									
6544 - Créances sur exercices antérieurs									
6590 - Autres frais de gestion courante									
6581 - Achat de licences - Cotisations	180,00	180,00	180,00	180,00					
6582 - Frais spécifiques pour événements	1 948,20	3 044,77	1 387,00	3 823,03					
6583 - Frais de stages de formation	2 417,21	2 904,00	1 200,00	430,15					
<b>66 Charges financières</b>									
6611 - Intérêts des emprunts									
6660 - Autres charges financières									
<b>TOTAL I</b>	<b>18 107,42</b>	<b>15 226,22</b>	<b>12 866,01</b>	<b>12 704,29</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>17 977,90</b>	<b>18 101,40</b>	<b>12 779,55</b>	<b>14 884,28</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	50,00	300,00		1 000,00	<b>77 Produits exceptionnels</b>		9,89		
6712 - Amendes et pénalités					7710 - Produits exceptionnels		9,89		
6788 - Charges exceptionnelles diverses	50,00	300,00		1 000,00	7711 - Produit des amendes et pénalités				
<b>68 Dotation aux amortissements et provisions</b>					<b>78 Reprise sur amortissements et provisions</b>				
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation					7810 - Reprise sur amortissements et provisions				
6860 - Engagements à réaliser sur ressources affectées					7860 - Report des ressources non utilisées				
<b>TOTAL II</b>	<b>50,00</b>	<b>300,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>TOTAL II</b>		<b>9,89</b>		
<b>Charges indirectes</b>									
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 157,42</b>	<b>15 526,22</b>	<b>12 866,01</b>	<b>13 704,29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17 977,90</b>	<b>18 111,29</b>	<b>12 779,55</b>	<b>14 884,28</b>
<b>86 Emploi des contributions volontaires</b>	87 213,00	91 706,00	66 456,00	753,00	<b>87 Contributions volontaires en nature</b>	87 213,00	91 706,00	66 456,00	753,00
Secours en nature					Dons en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	26 280,00	28 040,00	20 760,00		Prestations en nature	26 280,00	28 040,00	20 760,00	
Personnels bénévoles	60 933,00	63 666,00	45 696,00	753,00	Bénévolat	60 933,00	63 666,00	45 696,00	753,00
<b>Solde Crédeur : Excédent</b>		<b>2 585,07</b>		<b>1 179,99</b>	<b>Solde Débiteur : Déficit</b>		<b>179,52</b>		<b>86,46</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>105 370,42</b>	<b>109 817,29</b>	<b>79 322,01</b>	<b>15 637,28</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>105 370,42</b>	<b>109 817,29</b>	<b>79 322,01</b>	<b>15 637,28</b>



## 9° Bilan financier au 31/12/2018: Trésorerie

- Les comptes bancaires de l'association au 31/12/2018 font état d'une trésorerie de 16 147.20 €.  
Ils se répartissent sur 2 comptes au Crédit Mutuel du Sud-Ouest :
  - Compte courant pour un montant de 2 129.50 €
  - Compte sur livret pour un montant de 14 017.70 €
- La comptabilité de l'association au 31/12/2018 fait quant à elle ressortir une trésorerie de 20 611.25 € correspondant à :
  - Compte courant : 6 593.55 €
  - Compte sur livret : 14 017.70 €
- La différence concernant le compte courant est relative à des dépenses de 2018 non encore débitées à la banque et des recettes non encore créditées.  
D'où le rapprochement bancaire ci-dessous :

<b>Solde à la banque du compte courant CMSO au 31/12/2018</b>	<b>+ 2 129.50 €</b>
+ CRA LNA – rétrocession licences 2017/2018	+ 5 800.00 €
+ Engagements JOQUA du 09/12/2018 ST ASTIER	+ 195.00 €
+ Engagements JOQUA du 08/12/2018 COPO	+ 39.00 €
+ Engagements JOQUA du 09/12/2018 COPO	+ 117.00 €
- Frais CMSO utilisation domaine web 12/2018	- 2.45 €
- Rmbt frais déplacements L. PASCAUD 05/07/18 et 03/11/18	- 49.00 €
- Abonnement FFN frais communication 2018/2019	- 180.00 €
- Dordogne Sport – Solde sac à dos bleu skil	- 311.50 €
- Reversement CDN 24 – Part régionale licences été USN24	- 946.40 €
- Reversement CDN 24 – Part régionale licences été Montpon	- 197.60 €
<b>Solde Comptable au 31/12/2018</b>	<b>+ 6 593.55 €</b>





## 9°/ Bilan financier au 31/12/2018: Trésorerie

- La trésorerie excédentaire de l'association fait l'objet d'un placement sur Livret depuis le 04/05/2015.
- Le montant des intérêts sur livret reçus pour la période de 2018 est de 88.60 €.
- Comparatif des données comptable Trésorerie sur les 4 derniers exercices :

Comparatif Trésorerie sur 4 ans	2018	2017	2016	2015
Solde comptable CMSO - CC	6 593.55 €	7 328.17 €	2 278.50 €	6 467.50 €
Solde comptable CMSO – Livret	14 017.70 €	13 462.60 €	16 149.20 €	12 046.66 €
<b>Total trésorerie réelle</b>	<b>20 611.25 €</b>	<b>20 790.77 €</b>	<b>18 427.70 €</b>	<b>18 514.16 €</b>
Intérêts placement sur Livret	88.60 €	113.40 €	102.54 €	46.66 €

- **Approuvé avec 23 voix.**



# 9° Compte de résultat au 31/12/2018: bilan

## Compte de résultat au 31/12/2018 : Trésorerie

- Le montant des recettes de l'exercice est de 17 977.90 €
- Le montant des dépenses de l'exercice est de 18 157.42 €
- Le résultat de l'exercice est déficitaire de 179.52 €
- Détail des données du Compte de Résultat 2018 : (cf fichier annexe)
- Comparatif des principales données comptables Compte de Résultat sur les 4 derniers exercices

<b>Comparatif postes compte de résultat sur 4 ans</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
+ Recettes Engagements (1)	7 989.30 €	5 988.00 €	4 725.50 €	4 417.00 €
+ Subvention CD 24 (2)	2 500.00 €	4 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
+ Participation LNA	5 900.00 €	6 000.00 €	5 951.51 €	6 420.62 €
+ Subvention CNDS	1 500.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
+ Intérêts des fonds placés sur Livret	88.60 €	113.40 €	102.54 €	46.66 €
- Achats de matériels / Fournitures act.	763.90 €	907.90 €	1 640.71 €	719.48 €
- Autres matières et fournitures (3)	2 488.12 €	1 250.95 €	298.75 €	784.70 €
- Récompenses / Cadeaux (4)	4 349.12 €	3 562.90 €	4 550.08 €	2 893.96 €
- Frais déplacements (5)	2 073.55 €	800.82 €	1 266.73 €	1 347.39 €
- Frais restauration (6)	1 060.00 €	854.64 €	874.13 €	927.95 €
- Frais hébergement (7)	955.26 €		270.00 €	813.00 €
- Frais spécifiques / événements (8)	1 948.20 €	3 044.77 €	1 387.00 €	3 823.03 €
- Frais stages de formation (9)	2 417.21 €	2 904.00 €	1 200.00 €	430.15
- Charges exceptionnelles	50.00 €	300.00 €	0.00 €	1 000.00 €
+ - Prestations en nature	26 280.00 €	28 040.00 €	20 760.00 €	0.00 €
+ - Bénévolat	60 933.00 €	63 666.00 €	45 696.00 €	753.00 €
<b>Résultat (bénéfice + ; déficit -)</b>	<b>- 179.52 €</b>	<b>+ 2 585.07 €</b>	<b>-86.46 €</b>	<b>+ 1 179.99 €</b>



## 9° Compte de résultat au 31/12/2018: bilan

(1) Les **recettes engagements** de 7 989.30 € correspondent à des engagements pour un montant de 8 555.00 € - les reversements aux clubs labellisés pour un montant de 565.70 €

(2) **Subvention du Conseil Départemental** de 2 500.00 € de fonctionnement. (2017 de 4 000 € dont 1 500.00 € pour les Championnats du Monde Masters reversée aux clubs participant). Elle est donc identique à 2017 et a augmentée de 500 € par rapport à 2015 et 2016

(3) **Autres matières et fournitures** 2 488.12 € correspond principalement à :  
- DORDOGNE SPORT : bonnets, tee-shirts, shorts, sweats pour 153.90 €, 437.01 €, 1 019.69 €, -82.80 €, 695.00 €, 40.50 € soit 2 263.30 €  
- DORDOGNE SPORT : 2 panneaux avec poignées et drapeau pour 130.50 €

(4) **Récompenses/cadeaux** 4 349.12 € correspond principalement à :  
- DORDOGNE SPORT : tee-shirts ENF, médailles, coupes pour 369.60 €, 218.40 €, 90.50 €, 1 329.16 € soit 2 007.66 €  
- DORDOGNE SPORT : sacs à dos Bleu Skil ENF pour 133.50 € et 311.50 € soit 445.00 €  
- EUROP ACCESSOIRES : médailles, ruban, coupes pour 815.20 €  
- FLASHBAY – 25 clés USB 3350mAh Core Bleu pour 1 081.26 €



# 9° Compte de résultat au 31/12/2018: bilan

(5) **Frais de déplacements** 2 073.55 € correspond principalement à :  
- Transports VALADE : 224.40 €, 643.05 €, 261.00 €, 609.00 € soit 1 737.45 €  
- ASF / Parkings : 1.70 €, 52.40 €, 11.40 €, 14.00 €, 14.00 € soit 93.50 €  
- Remboursement frais déplacements : 87.80 €, 154.80 € soit 242.60 €

(6) **Frais de restaurant** 1 060.00 € correspond principalement à :  
- Auberge de Jeunesse La Rochelle pour 901.00 €  
- Remboursement frais repas pour 34.00 €, 90.00 €, 35.00 € soit 159.00 €

(7) **Frais d'hébergement** 955.26 € correspond principalement à :  
- Auberge de Jeunesse La Rochelle pour 955.26 €

(8) **Frais spécifiques / événements** 1 948.20 € correspond principalement à :  
- entrées LASCAUX sélection NAN CUP : 170.00 €  
- participation UNICEF - Nuit de l'Eau : 300.00 €  
- entrées piscine de Brive NAN CUP : 334.20 €  
- reversement part départementale licences club été USN 24 : 946.40 €  
- reversement part départementale licences club été MONTPON : 197.60 €

(9) **Frais de stage de formation** 2 417.21 € correspond principalement à :  
- frais déplacements P. MEYER formation BF4 : 1 967.21 €  
- participation frais de séjour collectif jeunes officiels à Chartres du 06 au 08/07/2018 pour 250.00 €  
- participation au stage juniors 2018 ACAP pour 200.00 €

En 2017, la non-participation à la compétition de La Rochelle expliquait en grande partie le résultat bénéficiaire de 2 585.07 €.

En 2018, le report de la compétition du Championnat de Dordogne des 24 et 25/11/2018 pour des raisons de sécurité en raison des manifestations peut expliquer en grande partie le résultat légèrement déficitaire de 2018.

Des incertitudes quant au maintien total ou partiel de la rétrocession par la Ligue doit nous amener lors des prochains CODIR à envisager les économies nécessaires à réaliser.

Approuvé avec 23 voix.

Vif échange sur les récompenses et la remise de médailles. F DePischof souhaiterait que les Juniors 1 soient récompensés et qu'il faudrait envisager une médaille pour toutes les catégories Avenirs et jeunes. La remise d'une médaille reste une récompense vis-à-vis d'un résultat et qu'il n'est pas question de dévaloriser cette récompense. C'est plus aux clubs de récompenser tous ses nageurs comme le fait le CNB. Une analyse de tout cela sera fait en CODIR pour la saison 2019



# 10°/ Budget prévisionnel saison 2019: Décisions

## Budget prévisionnel 2019

- Le budget prévisionnel 2019 est établi en prenant en compte les critères suivants :
  - légère augmentation des subventions existantes Conseil Départemental et CNDS
  - en attendant plus d'informations sur le maintien de la rétrocession de la LNA : maintien de cette rétrocession avec une légère baisse
  - le maintien de l'investissement chronométrage (équipement recommandé par la FFN au niveau des comités départementaux)
  - peu d'investissements matériels ou fournitures pour les activités à réaliser
  - maintien des frais de déplacements, restauration et hébergement
  - le maintien du budget récompenses / cadeaux
  - le maintien des versements aux clubs d'été
  - le maintien de participations pour les stages de formation
- **Détail du budget prévisionnel 2019** (cf tableau annexe)



**Approuvé avec 23 voix.**



# 10°/ Adoption & Budget prévisionnel saison 2019

CHARGES		Montant prévu	PRODUITS		Montant prévu
<b>Charges directes d'exploitation</b>			<b>Produits directs d'exploitation</b>		
<b>60 Achats</b>		33 350,00	<b>70 Produits des activités</b>		7 000,00
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)		200,00 €	7010 - Recettes des buvettes		
6040 - Achat de prestations de service		150,00 €	7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas...)		
6050 - Achats de matériel		29 500,00 €	7060 - Recettes des guichets		
6061 - Eau - Gaz - Electricité			7061 - Recettes engagements		7 000,00
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel		700,00 €	7070 - Ventes de produits dérivés		
6064 - Fournitures administratives		600,00 €	7081 - Participations aux soirées (repas,etc...)		
6068 - Autres matières et fournitures		2 200,00 €	7088 - Autres recettes d'activités		
<b>61 Services extérieurs</b>			<b>74 Subventions d'exploitation</b>		40 000,00
6110 - Organisations sous-traitées			<b>7410 - Etat</b>		
6130 - Locations ( matériel et équipements )			7417 - CNDS		2 500,00
6140 - Charges locatives			7418 - L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)		
6150 - Entretien et réparations			7419 - CNDS - Investissement chronométrage		14 000,00
6160 - Primes d'assurances			<b>7440 - Collectivités territoriales</b>		
6180 - Frais de colloques et conférences			7441 - Conseil Régional		
<b>62 Autres services extérieurs</b>		9 470,00	7442 - Conseil Départemental		3 000,00
6211 - Frais d'arbitrage			7443 - Conseil Départemental - Investissement chronométrage		15 000,00
6226 - Honoraires ( encadrants )			7445 - Intercommunalité		
6230 - Relations publiques - CDOS		120,00	<b>7460 - Organismes sociaux</b>		
6231 - Annonces et insertions publicitaires		100,00	7460 - Participation de la Fédération		5 500,00
6234 - Récompenses et cadeaux		4 000,00	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>		
6237 - Publications (affiches, programmes, ...)			7510 - Dons manuels		
6251 - Frais de déplacement		2 100,00	7511 - Recettes publicitaires		
6252 - Frais de restauration		1 200,00	7560 - Cotisations des adhérents		
6253 - Frais d'hébergement		1 100,00	7581 - Participations pour stages de formation		
6256 - Frais de missions et de représentation		500,00	7585 - Produits de gestion courante		
6260 - Frais postaux et frais de télécommunications		60,00	<b>76 Produits financiers</b>		80,00
6270 - Services bancaires / Commissions		90,00	7610 - Intérêts des fonds placés		80,00
6280 - Frais divers		200,00			
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>					
6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés					
<b>64 Charges de personnel</b>					
6411 - Salaires					
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
6480 - Autres frais de personnel					

# 10°/ Adoption & Budget prévisionnel saison 2019

<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	4 080,00
6516 - Droits d'auteur ( SACEM)	100,00
6544 - Créances sur exercices antérieurs	
6580 - Autres frais de gestion courante	
6581 - Achat de licences - Cotisation FFN	180,00
6582 - Frais spécifiques pour événements	1 800,00
6583 - Frais de stages de formation	2 100,00

<b>66 Charges financières</b>	
6611 - Intérêts des emprunts	
6680 - Autres charges financières	

**TOTAL I** 46 900,00

<b>67 Charges exceptionnelles</b>	180,00
6712 - Amendes et pénalités	
6788 - Charges exceptionnelles diverses	180,00

<b>68 Dotation aux amortissements et provisions</b>	
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation	
6890 - Engagements à réaliser sur ressources affectées	

**TOTAL II** 180,00

<b>Charges indirectes</b>	
Charges fixes de fonctionnement	
Frais financiers	
Autres	

**TOTAL DES CHARGES** 47 080,00

<b>86 Emploi des contributions volontaires</b>	116 978,00
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	36 280,00
Personnels bénévoles	80 698,00

**TOTAL GENERAL DES CHARGES** 164 058,00

**TOTAL I** 47 080,00

<b>77 Produits exceptionnels</b>	
7710 - Produits exceptionnels	
7711 - Produit des amendes et pénalités	

<b>78 Reprise sur amortissements et provisions</b>	
7810 - Reprise sur amortissements et provisions	
7890 - Report des ressources non utilisées	

**TOTAL II**

**TOTAL DES PRODUITS** 47 080,00

<b>87 Contributions volontaires en nature</b>	116 978,00
Dons en nature	
Prestations en nature	36 280,00
Bénévolat	80 698,00

**TOTAL GENERAL DES PRODUITS** 164 058,00

# 11° Questions diverses

1. **Rétrocession des licences au club de Montpon:**
  - 1.1 Maintenons-nous au club de Montpon la rétrocession des licences sur la saison 2018 ? **Oui avec 23 voix**
  - 1.2 Si oui 100% de la somme ? **Non avec 23 voix**
  - 1.3 ou 4/12 de la somme ? **Oui avec 23 voix**
  
2. **Stages nageurs catégorie Jeunes.** Le changement de règlement l'an dernier avec la suppression du Lucien Zins Inter-région par le Lucien Zins région fait que nous avons suspendu le paiement de l'indemnité de stage car ne répondant pas aux critères initiaux. La nouvelle région étant très proche de l'ancienne Inter-région (Toulouse en moins), le CODIR est favorable au maintien de cette indemnité pour les nageurs qui répondent aux critères (3 nageurs sur les 9 listés).
  - 2.1 Maintenons-nous la participation financière du CND24 à ces 3 nageurs ? **Oui avec 23 voix**
  - 2.2 Si oui pour un montant de 100€ **Oui avec 23 voix**
  - 2.3 ou 50€ ? **Par conséquent non par 23 voix**

**Ce montant sera passé en charge sur l'année fiscale 2019 et réglé rapidement.**





# 12°/ Les bonus



# 12.1°/ Nuit de l'eau : record battu!

En 2008, à l'aube de la journée mondiale de l'eau émerge un désir commun entre la Fédération Française de Natation et l'UNICEF France pour lutter ensemble en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable pour les enfants du monde.

La Nuit de l'Eau est ainsi créée, et s'impose à la fois comme un événement annuel, sportif et caritatif. Il a pour but de sensibiliser le grand public, à l'importance de l'eau, ressource clé pour les populations du monde entier et collecter des fonds afin de financer les programmes de l'UNICEF d'accès à l'eau potable dans le monde.

Après le Togo, la Nuit de l'eau reverse à partir de 2018 ses fonds collectés à un programme d'accès à l'eau potable pour les enfants en Haïti.

En Dordogne, c'est l'ACAP qui a relayé l'évènement samedi 17 Mars 2018 pour la sixième année consécutive,

Le montant reversé à la Fédération Départementale de l'UNICEF de la Dordogne s'élève à **2 000 €**, un record pour le site de Périgueux doublé d'un nouveau record de fréquentation avec 584 participants contre 537 en 2017. Merci à la FFN et à l'UNICEF pour cette belle initiative relayée par les clubs aquatiques de Dordogne. Un grand merci aux collectivités locales, aux élus qui sont venus témoigner de leur soutien, à tous les bénévoles et employés des piscines, aux licenciés des clubs participants, aux partenaires, etc. Bravo à vous tous et tous en 2019 pour une nouvelle édition.



# Vidéo La Nuit de l'eau



SAMEDI 23 MARS 2019



# 12.2°/ Sarlat: Les 50 ans du club

## 50 ans de natation sans piscine couverte

### ASSOCIATION

L'Union Sarlat Natation 24 organise une fête en juin pour les 50 ans de natation à Sarlat

Un anniversaire ne se fête jamais avant et comme il était délicat de jeter à l'eau les invités en décembre dernier, l'Union Sarlat Natation 24 (USN) a décidé de reporter la fête des 50 ans de natation à Sarlat au dimanche 3 juin. Il devrait faire meilleur à la piscine municipale pour arroser la naissance du premier club de natation de la cité, né administrativement le 11 décembre 1967. « Notre but est de rassembler les ex-dirigeants, bénévoles, nageuses et nageurs des deux anciens clubs de natation, les Dauphins Sarladais et le Club Nautique, pour une journée conviviale à la piscine de Madrazès », lance en forme d'appel le président Serge Moreaud (voir ci-après). Cette journée lancera la saison du club.

Depuis 1967, il est passé des milliers de gamins dans les lignes d'eau du bassin de plein air de Madrazès, sorti de terre à côté du stade de rugby presque au même moment. Le gros boum des effectifs a eu lieu à la fin des années 1970. Le précurseur Club nautique de Sarlat comptait 164 licenciés en 1977. Quatre ans plus tard, ils étaient 350 !

#### Érosion des effectifs

Au fil des saisons, les effectifs se sont maintenus jusqu'à la démocratisation des piscines privées qui a entraîné une petite érosion du nombre de licenciés. Les déplacements compliqués et coûteux vers les structures couvertes en hiver se sont aussi raréfiés. Samedi, l'USN organisait son assemblée générale et affichait 189 au compteur des licenciés dont 18 adultes et 115 enfants de



Le bureau de l'Union Sarlat Natation 24 lors de l'assemblée générale, samedi. PHOTO F. D.

moins de 10 ans. Ainsi, le premier club, le Club Nautique de Sarlat, est né en 1967, mêlant loisir et compétition. À la suite de querelles de dirigeants, un second est né en mars 1972, plus tourné vers la compétition, les Dauphins Sarladais. La hache de guerre est enterrée depuis des années. Déjà en 2000, les deux clubs parlaient de fusion, si une piscine couverte était construite. Le mariage officiel a quand même eu lieu fin 2014 pour unir les forces vives des deux formations et lutter contre l'érosion des adhérents.

Si les piscines privées ont fait du mal aux effectifs, c'est quand même le manque de piscine couverte qui bride la pratique. Déjà en 1977, comme le relate une coupure du journal « Sud Ouest », des responsables sportifs de Sarlat avaient rencontré « un représentant de l'État » et avaient évoqué le sujet. « Ce sont des goûts somptueux avait rétorqué ce dernier à l'époque. En 1981,

Pierre Carle, président du Club Nautique depuis 1974, était revenu à la charge avec un dossier ficelé. On sait ce qu'il en est aujourd'hui, avec un projet qui peine toujours à sortir la tête de l'eau.

#### Une explosion attendue

Une chose est sûre, dès que la piscine couverte sera réalisée, comme continuent de le promettre Jean-Jacques de Peretti et Geminal Peiro, co-présidents du Pays du Périgord noir, l'activité du club à l'année et les effectifs devraient exploser.

En étant réalistes, les responsables de l'USN estiment que les 500 licenciés pourraient être atteints. D'autres disciplines et clubs pourraient se créer comme l'aquagym ou le water-polo qui était déjà dans les papiers du Club Nautique en 1974 ! Espérons qu'il ne faudra pas 50 ans de plus avant qu'elle n'arrive.

Franck Delage

### Jour de fête

Les 50 ans de natation à Sarlat seront fêtés, dimanche 3 juin à la piscine municipale de Madrazès.

Des jeux et des animations diverses sont prévus toute la journée (relais, jeux pour enfants, match de water-polo, etc.).

Elle sera ponctuée d'un grand repas en commun le midi.

Dans ce cadre, le club invite les anciens qui auraient toutes sortes de documents, photos, articles de presse, à se rapprocher de lui pour organiser une exposition.

On peut contacter le club via la page Facebook Union Sarlat Natation 24 ou par mail à [unionsarlatnatation24@gmail.com](mailto:unionsarlatnatation24@gmail.com) en leur adressant vos coordonnées.



Voici l'école de compétition des petits du club des Dauphins Sarladais en 1995. REPRO « SO »

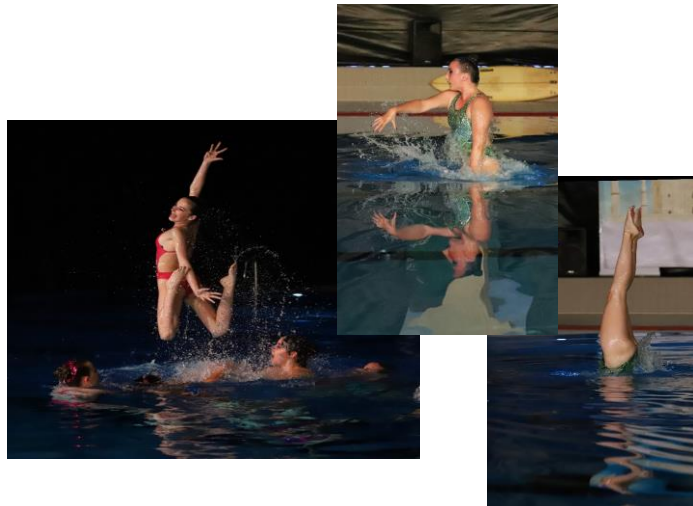


Dans les années 1970, la discipline a explosé, avec deux clubs et des centaines de nageurs. REPRO « SO »



# 12.3° Gala de natation artistique : deux soirées en 2018!

Conçu sur le thème du voyage, Le gala de natation synchronisée de fin d'année de l'ACAP a eu lieu les 23 et 24 juin 2018. Deux soirées et un record de fréquentation avec plus de 400 spectateurs. Sur ce gala 55 nageuses entourées de plus de 20 bénévoles ont parmi d'assurer le succès de ces deux soirées.



# 12.4°/ Quelques récompenses remises en 2018 et félicitations

- Gérard Dumont (ACAP): Médecin à la LNNA

=> Médaille de bronze FFN



- Laurent Pascaud (CNB): Elu LNNA et Pdt CND24

=> Médaille de bronze FFN



- Patrick Heyer (ACAP): Président club des sports et de l'engagement associatif

=> Médaille de bronze de la jeunesse,



- Les bénévoles, dirigeants, officiels, éducateurs et nageurs qu'il faut saluer, féliciter, soutenir pour leur engagement tout au long de l'année, des années.... Bravo à eux.



**Merci aux nageurs, licenciés,  
parents, officiels, encadrants et aux  
bénévoles.**



<http://www.cd24natation.com/>





## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 27 JANVIER 2019

Lieu : Bergerac Piscine Picquecailloux

Page | 1

### Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, MEYER P, LAROCHE S, GAULIN I
- **CNB :** PASCAUD L, VASCO AS, GACHE B
- **COPO Natation :** DEZON C, YSABEL P, ISSOT M,
- **USN24 :** MOREAUD S, VEYSSIERE F, BIL S,
- **CN ST ASTIER :** BESSE E,

### Membres CODIR excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :**

### Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24 :** CATTIAUX M,
- **CN ST ASTIER :** PAGENOT M

### Membres invités hors comité : Il s'agit des Présidents de club

- **ACAP :** HEYER P (Président)
- **CNB :**
- **COPO Natation:** ISSOT L (Présidente),
- **USN24:** MOREAUD S (Président et membre du CODIR)
- **CN MONTPON:**
- **CN ST ASTIER:** BESSE F (Président),





NOM	PRENOM	CLUB	SIGNATURE
LAROCHE	Sylvie	ACAP	
GAULIN	Isabelle	ACAP	
VASCO	Anne-Sophie	CNB	
GACHE	Baptiste	CNB	
GAULIN	HUGOETIE	ACAP	
PASCARD	Louise	CNB	
MEYER	Pascal	ACAP	
VEYRIERE	Fabrice	USN 24	
BIL	Sarah	USN 24	
PORCAUD	Serge	USN 24	
HUGARD	Jean-Louis	ACAP	
HIG	J. Michel	Vincent délégué CDOS	
HEYBA	Patric	ACAP	
de RISCHEF	Florence	ACAP	
BESSE	Faïdenc	Sr Asher	
BESSE	Elisa	Sr Asher	
LESURE	Karine	CNB	
PROST	Anne Sophie	ACAP	

FOUCHET-ROLLAND	Valérie		ACAP
ROLLAND	Léanne		ACAP
DEZON	Christel		COPO
ISSOT	Mathilde		COPO
ISSOT	Lucette		COPO
YSABEL	PHILIPPE		COPO



## Ordre du jour



A l'attention des:

- Présidents de clubs affiliés de Natation de la Dordogne
- Membres du CODIR
- Licenciés des clubs de la Dordogne affiliés à la Fédération Française de Natation
- Du Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Du Directeur de l'Agence du Sport (ex CNDS)
- De nos partenaires

Le Comité Départemental de Natation de la Dordogne vous invite à assister à son Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire le

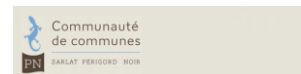
**DIMANCHE 27 JANVIER 2019 à 10 h 00**

**Salle de réunion Maison des associations**

**Piscine Picquecailloux**

**Allée Lucien Videau**

**24100 Bergerac**





## Objet : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2018

Cette convocation pour les membres du CODIR tient lieu d'ordre de mission.

3e | 4

Accueil à partir de 9h30 autour d'un café.

## 1. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 10h

### Ordre du jour

- 1) Appel nominal des clubs.
- 2) Introduction du Président.
- 3) Présentation du rapport de l'assemblée Générale comprenant:
  - Adoption des Procès-verbaux
  - Rapport de la commission ENF.
  - Rapport de la commission sportive.
  - Rapport de la commission des officiels.
  - Rapport de la commission de la natation estivale.
  - Rapport financier de l'exercice 2018
  - Adoption du compte de résultats.
- 4) Questions diverses





## 2. Assemblée Générale extraordinaire - 12h

- 1) Appel nominal des clubs.
- 2) Election nouveaux membres du CODIR compléter les sièges libres suite à la démission de membres élus. Voir règlement en ligne sur le site du CND24 <https://www.cd24natation.com/natation-course-s3548/saison-2019/actualites-du-club/cnd24-election-des-postes-disponibles-pour-completer-le-codir-740170> :  
Les postes disponibles sont par club :
  - ACAP : aucun
  - CN Bergerac : 1 poste
  - CN St Astier : 2 postes
  - COPO Natation : 1 poste
  - USN 24 : aucun
  - Montpon : 4 postes sous réserve d'affiliation du club
- 3) Validation des statuts à la suite de quelques modifications de la FFN et sous réserve de l'approbation par la FFN avant cette Assemblée Générale extraordinaire.

5

## 3. Clôture

**Un buffet clôturera cette Assemblée générale vers 12h30/13h00.**

Merci de confirmer votre présence ou non sur le lien doodle : <https://doodle.com/poll/5ziyved3xt6bhank> pour des raisons d'organisation.

Comptant sur votre présence.

Recevez mes sincères salutations.

**Laurent PASCAUD,**  
Président,  
19 Rue du 14 Juillet  
24100 BERGERAC

Mail : [pascaudl@orange.fr](mailto:pascaudl@orange.fr)  
<http://www.cd24natation.com/>

6





M. Laurent PASCAUD, Président, ouvre la réunion.

Les commentaires sont intégrés en rouge directement dans le document de présentation de 11 pages joint ci-dessous :

**CND24: Assemblée Générale Extraordinaire**  
**27/01/2019 à Bergerac**  
**Commentaires en rouge suite à l'AG**

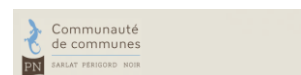
**Laurent PASCAUD - Président**  
Janvier 2019

*Le 27/01/2019*  
*Le 27/01/19*

<http://www.cd24natation.com>

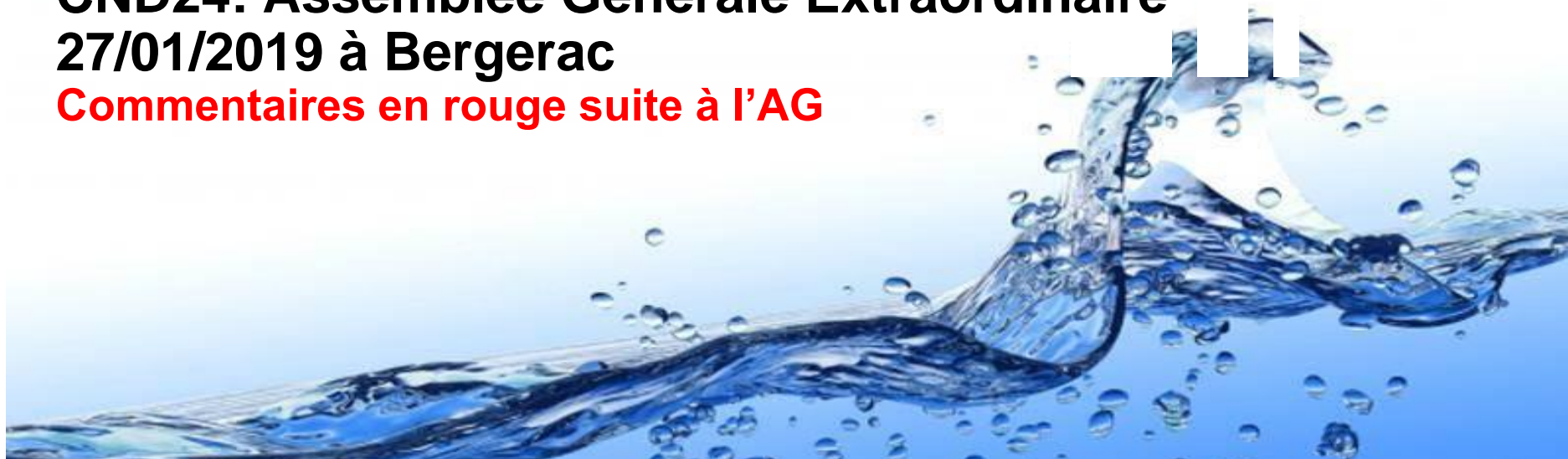
Fin de la réunion à 12h15 autour d'un verre et d'un buffet.

Merci à la ville de Bergerac pour le prêt gracieux de la salle. Merci



# CND24: Assemblée Générale Extraordinaire 27/01/2019 à Bergerac

Commentaires en rouge suite à l'AG



**Laurent PASCAUD** - Président  
Janvier 2019



<http://www.cd24natation.com>

Le Président  
27/01/2019

27/01/2019  
*[Signature]*

le 14/01/19  
*[Signature]*  
L. Pascaud





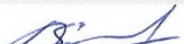


# Sommaire

- **0 - Appel nominal des clubs et introduction du Président**
- **1 - Désignation des scrutateurs**
- **2 – Présentation des candidats et élection**
- **3 – Validation des statuts suite à la réforme de la licence**
- **4 – Questions diverses**



# 0°/ Appel nominal des clubs et Introduction du Président

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 Janvier 2019 du CND24 - Appel nominal des clubs - Quorum

Clubs	Licenciés 2018	Nbre de voix	Président/co-présidents au 31/12/2017	Affiliation 2019	Nom de la personne représentant le club.	Signature	Voix Présents	Voix des absents	
A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	520	12	Patrick Heyer	Oui			12		
COPO PERIGUEUX NATATION	72	3	Lucette Issot	Oui			3		
CN MONTPON MENESTEROL	38	0	André Barut	Non					
US NATATION 24 (SARLAT)	182	5	Serge Moreaud	Oui			5		
CN BERGERAC	228	6	Christelle Thuillier/Michel Lacombe	Oui					
CN ST-ASTIER	74	3	Frédéric Besse	Oui			3		
<b>Totaux</b>	<b>1114</b>	<b>29</b>	<b>Voix</b>				<del>0,00</del> 23		
<b>Quorum</b> (Nbre de voix/2 +1)		<b>15,00 Voix</b> 23 Voix.							

Calcul attribution des voix basé sur le nombre de licenciés au 15 Septembre avant l'AG, soit 15 Septembre 2018

- de 3 à 20 licenciés: 1 voix
- de 21 à 50 licenciés: 2 voix
- de 51 à 500 licenciés: 1 voix supplémentaire par tranche de 50
- de 501 à 1000 licenciés: 1 voix supplémentaire par tranche de 100

**Quorum: 23 voix sur 29 supérieur à 15. L'AG peut se dérouler.**

**Un club absent et non représenté: Le CNB**





# 1°/ Désignation des scrutateurs

- Aucun scrutateur de désigné en raison:
  - Le nombre de candidats proposé pour le CN St Astier est égal aux 2 candidats exigés par les statuts.
  - Souhait des présidents des 4 clubs de voter à main levé.
  - Approuvés avec 23 voix



## 2°/ Présentation des candidats et élection

- **Les postes disponibles étaient par club :**
  - ACAP : aucun
  - CN Bergerac : 1 poste
  - CN St Astier : 2 postes
  - COPO Natation : 1 poste
  - USN 24 : aucun
  - Montpon : 4 postes sous réserve d'affiliation du club
- 2 candidats licenciés au club du CN St Astier ont déposé leur candidature:
  - Frédéric Besse, Président
  - Fabrice Grassein, entraîneur
- **Les deux candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité des 23 voix**



# 3°/ Présentation des nouveaux statuts



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE



## STATUTS TYPES APPLICABLES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

Validés par l'Assemblée Générale des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018

TITRE I : BUTS ET COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL .....	2
Article 1 : Buts .....	2
Article 2 : Durée et siège social .....	2
Article 3 : Pouvoirs et composition .....	3
TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....	3
Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale .....	3
Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale .....	3
Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale .....	3
TITRE III : LE COMITÉ DIRECTEUR .....	4
Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur .....	4
Article 8 : Composition du Comité Directeur .....	4
Article 9 : Élection du Comité Directeur .....	4
Article 10 : Réunion du Comité Directeur .....	5
TITRE IV : LE PRÉSIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL .....	5
Article 11 : Missions et rôles du Président .....	5
Article 12 : Élections du Président et du Bureau Départemental .....	5
Article 13 : Rémunération .....	5
Article 14 : Vacances de la Présidence et du Bureau Départemental .....	6
TITRE V : LES AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL .....	6
Article 15 : Les commissions .....	6
TITRE VI : MOYENS D' ACTIONS .....	6
Article 16 : Les moyens financiers .....	6
TITRE VII : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION .....	7
Article 17 : Modification des Statuts .....	7
Article 18 : Dissolution .....	7
Article 19 : Publicité .....	8

## TITRE I : BUTS ET COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL

DE LA DORDOGNE (CND24)  
DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

### Article 1 : Buts

Dans le cadre des Statuts et règlements Administratifs et Sportifs de la Fédération Française de Natation et de la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine et au sens des disciplines prévues : Natation Course, Plongeon, Water-Polo, Natation Artistique, Natation en Eau libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales d'éveil, récréatives, de découvertes et de loisirs aquatiques, le Comité Départemental a pour but :

- d'organiser, de développer et de contrôler la pratique, avec notamment les actions de formation physique et sportive qu'elle implique, de la Natation dans son ressort territorial ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la Ligue Régionale dont il relève agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, les pouvoirs publics du département, les personnes physiques ou morales de ce même département susceptibles de contribuer à son action, les autres Comités Départementaux relevant du même Ligue Régionale.

Le Comité Départemental peut en outre par délégation de cette Ligue Régionale, exercer certaines attributions de celui-ci dans les domaines administratifs, financier et sportif.

Le Comité Départemental œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de protection de l'environnement dans ses actions.

Les moyens d'action du Comité sont notamment :

- L'organisation des compétitions départementales, championnats, challenges, coupes, etc. ;
- l'organisation de manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncée ci-dessus ;
- l'organisation de conférences, cours, stages, de centres de perfectionnement sportif et formation des cadres administratifs et techniques en coordination avec la Ligue Régionale ;
- l'attribution de récompenses ;
- la publication d'un bulletin d'informations officielles, de règlements et de documentations techniques.

### Article 2 : Durée et siège social

Le Comité Départemental de la Dordogne créé, sous forme d'association déclarée, placé sous le contrôle direct et la responsabilité de la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, reconnue d'utilité publique, modifie ses statuts par référence à l'article 18 desdits statuts. Sa durée est illimitée.

Son siège social est à  
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION  
CDOS  
46 RUE KLEBER  
24000 PERIGUEUX



# 3°/ Présentation des nouveaux statuts



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

## Article 3 : Pouvoirs et composition

Les pouvoirs délégués au Comité Départemental s'exercent sur les associations affiliées à la Fédération Française de Natation, constituées dans les conditions prévues par l'article L.121-1 du Code du Sport, ayant leur siège dans le ressort territorial de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Comité Départemental comprend les associations affiliées à la Fédération Française de Natation dont le siège social se situe dans ledit ressort territorial.

## TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote sur le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

Elle choisit son Bureau qui peut être celui du Comité Directeur.

### Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations sportives affiliées à jour financierement avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental dont elles dépendent, chaque association déléguant un représentant à cet effet.

Ces représentants doivent être licenciés à la Fédération. Lors des Assemblées Générales Départementales, les représentants des associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Générale Départementale.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Bureau.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

### Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée soit, par son Président, soit à la demande du quart au moins des membres de ladite Assemblée représentant au moins le quart des voix.

Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.

Les procès-verbaux des séances d'Assemblée Générale seront adressés sous huitaine à la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine qui en assurera la transmission à la Fédération



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité.

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par « écrit » dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions d'Assemblée Générale.

## TITRE III : LE COMITÉ DIRECTEUR

### Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur Départemental pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts. Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le Comité Départemental organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur Régional. Le programme du Championnat départemental doit être sauf autorisation de la Ligue Régionale celui des Championnats nationaux.

Les gagnants du Championnat départemental par équipe ou individuels prennent le nom de Champions départementaux.

Les Règlements sportifs de la Fédération sont applicables aux épreuves officielles du Comité Départemental.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés au Comité Directeur Départemental.

### Article 8 : Composition du Comité Directeur

Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de vingt et un membres, dont un médecin licencié. Un seul club ne pourra pas avoir plus de 34% (trente-quatre pourcent) de membres au sein du Comité Directeur.

Concernant la représentation féminine, les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts fédéraux et à l'article 5 du Règlement Intérieur fédéral doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.

Les postes susceptibles d'être attribués à ces derniers titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus prochaine élection au Comité Directeur.

### Article 9 : Élection du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Départementale. Les membres sortants sont rééligibles.

Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix-huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.



# 3°/ Présentation des nouveaux statuts



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation dans le ressort territorial du Comité Départemental.

## Article 10 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an, par convocation de son Président. Les procès-verbaux des séances du Comité Directeur Départemental seront adressés sous quinzaine à la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine qui en assurera la transmission à la Fédération Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité. Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par "imprimés" dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions du Comité Directeur Départemental. Le ou les cadres techniques mis à disposition et/ou les agents rétribués de la Ligue Régionale, peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

## TITRE IV : LE PRÉSIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CND24) DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

### Article 11 : Missions et rôles du Président

Le Président du Comité Départemental préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité Départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur. Toutefois, la représentation du Comité Départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

### Article 12 : Élections du Président et du Bureau Départemental

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur Départemental, par l'Assemblée Générale Départementale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

Le Comité Directeur Départemental comprend un Bureau dont les membres sont choisis, en son sein, au scrutin secret pour une durée de quatre ans.

Les autres membres du Bureau, qui comprend au moins un Secrétaire et un Trésorier, sont élus par le Comité Directeur Départemental.

### Article 13 : Rémunération

Les fonctions au sein du Comité Directeur Départemental ne sont pas rémunérées. Les membres du Comité Directeur Départemental convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement.



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur Départemental, ou désignés par lui.

## Article 14 : Vacances de la Présidence et du Bureau Départemental

En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur Départemental procède à l'élection, au scrutin secret d'un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

L'élection du Président doit intervenir au cours de la plus prochaine Assemblée Générale qui le choisit parmi les membres du Comité Directeur Départemental complétée au préalable, le cas échéant.

En cas de vacance, pour quelque motif que ce soit au sein du Comité Directeur Départemental, il devra être pourvu au remplacement du ou des membres intéressés lors de la plus proche Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

## TITRE V : LES AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CND24) DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

### Article 15 : Les commissions

Le Comité Directeur Départemental est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement. Les membres de ces commissions peuvent être choisis, en dehors du Comité Directeur Départemental, mais au moins un membre de ce Comité doit faire partie de chacune d'elles.

## TITRE VI : MOYENS D'ACTIONS

### Article 16 : Les moyens financiers

Les ressources du Comité Départemental sont :

- 1° Les parts qui peuvent être éventuellement versées par la Ligue Régionale sur le montant des licences délivrées par le département.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales.
- 3° La participation aux frais de tirage du bulletin, les droits d'engagement, les pénalités, les forfaits, les dépassements de temps, tels que fixés par le Comité Directeur et approuvés par l'Assemblée Générale.
- 4° Les recettes des manifestations sportives, de promotions, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Comité Départemental ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire.



# 3°/ Présentation des nouveaux statuts



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

Le Comité Départemental ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

Des comptes pourront être ouverts, soit au Centre de chèques Postaux, soit dans une Banque ou un Etablissement de Crédit du ressort du Comité Départemental. Ils auront l'intitulé suivant : Fédération Française de Natation. Comité Départemental de Natation de la Dordogne domicilié au CDOS 46 RUE KLEBER 24000 PERIGUEUX.

Ces comptes fonctionneront sous les signatures des personnes accréditées par le Comité Directeur Départemental.

Les noms de ces personnes seront communiqués à la Ligue Régionale et à la Fédération Française de Natation.

## TITRE VII : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

### Article 17 : Modification des Statuts

Les dispositions des présents statuts ne peuvent être modifiées que par une Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur Départemental ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations du Département.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette Assemblée, au moins un mois à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents.

### Article 18 : Dissolution

Le Comité Départemental ne peut être dissout que par décision d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette Assemblée doit réunir au moins la moitié des voix attribuées aux associations sportives dans les conditions fixées à l'article 5 des présents statuts.

Si cette proportion n'est pas atteinte, ladite Assemblée est convoquée à nouveau à quinzaine. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des délégués présents. En tout état de cause, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des voix des délégués présents.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Départemental.

Elle attribue l'actif net à la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine de la Fédération Française de Natation en même temps qu'il lui est fait retour des archives, challenges etc. détenus par le Comité Départemental.

En aucun cas, les membres du Comité Départemental ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise, le cas échéant, de leurs apports personnels, une part quelconque des biens de ce Comité.



STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE



## TITRE VIII : PUBLICITÉ

### Article 19 : Publicité

Les présents statuts sont transmis à la Ligue Régionale, à la Fédération Française de Natation, à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur Départemental, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture de la Dordogne (ou Sous-Préfecture).



Les statuts sont approuvés avec 23 voix



# 4°/ Questions diverses

Pas de question



**Merci aux nageurs, licenciés,  
parents, officiels, encadrants et aux  
bénévoles.**



<http://www.cd24natation.com/>

